



Veillez noter que cette version n'est pas juridiquement contraignante et est offerte gracieusement. La version anglaise du présent contrat prévaut.

Accord de la plateforme principale de Wayfair

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le présent Accord de la plateforme principale de Wayfair (« **Accord** ») définit les conditions régissant votre participation au programme et aux Services offerts par Wayfair. Cet accord inclut les conditions générales (les « **Conditions générales** ») ci-dessous et incorpore toutes les Politiques de programme applicables et les Cartes de tarifs associées qui régissent des Services spécifiques ou des programmes commerciaux. ***En vous inscrivant pour accéder à la plateforme de Wayfair ou l'utiliser, ou en adhérant à tous Services offerts par Wayfair ou à la Politique de programme, vous convenez (en votre nom ou au nom de l'entreprise que vous représentez) d'être lié par le présent Accord, y compris toutes les Politiques de programme applicables et les Cartes de tarifs associées.***

1. **Relation entre les parties.** Vous et Wayfair êtes des entreprises indépendantes. Rien dans le présent Accord ne crée un partenariat, une agence ou une relation de travail entre nous, et aucun de nous ne peut lier l'autre sans son consentement écrit préalable.
2. **Ordre de préséance.** En cas de conflit ou d'incohérence entre les présentes Conditions générales et toute Politique de programme ou Carte de tarifs associée, les conditions de la Politique de programme applicable ou de la Carte de tarifs associée prévaudront en ce qui concerne l'objet de cette Politique de programme ou de cette Carte de tarifs.
3. **Régions et canaux de vente.** Vous nous informerez dans Partner Home, ou par tout autre moyen approuvé par Wayfair, de la ou des Régions et Sous-régions dans lesquelles vos Produits sont légalement conformes et autorisés à être proposés à la vente. Nous pouvons proposer les Produits à vendre dans tout Canal de vente dans cette ou ces Régions et Sous-régions désignées, sauf entente contraire entre vous et nous.
 - 3.1. **Canal de vente Perigold.** Si vous êtes un fournisseur Perigold et que vous souhaitez limiter les ventes de Produits à un ou plusieurs Canaux de vente Perigold, vous devez nous informer de cette demande dans Partner Home, ou par tout autre moyen approuvé par Wayfair.
4. **Conditions financières.**
 - 4.1. **Conditions de paiement standards.** Sauf entente contraire écrite entre les parties, nous vous paierons tous les montants facturés non contestés pour les Produits dans les soixante (60) jours suivant la réception d'une facture. Si vous ne contestez pas les montants que nous vous versons (y compris les montants que nous retenons ou compensons) dans les soixante (60) jours suivant la date du justificatif de paiement, le montant du paiement sera considéré comme définitif et aucun autre montant ne sera payé. Wayfair et ses Affiliés peuvent compenser ou récupérer tout montant qui vous est dû avec tout montant que vous devez à ces entités. De plus, vous vous engagez à fournir à Wayfair un relevé de tous les soldes restants qui vous sont dus dans les trente (30) jours suivant la fin de chaque année civile. Nous le vérifierons et nous pourrions proposer des modifications à votre relevé afin de refléter nos soldes internes. Si vous



ne contestez pas nos modifications proposées dans les trente (30) jours suivant la réception de ces dernières, le montant, tel que validé ou modifié par Wayfair, sera considéré comme définitif et exécutoire pour l'année civile applicable.

4.2. Frais d'accès à la plateforme. L'Accès à la plateforme de Wayfair est un programme conçu pour nous assurer que nous pouvons continuer à fournir les outils, les fonctionnalités et les conseils dont les Fournisseurs ont besoin afin de couvrir les frais liés à l'entretien et à l'amélioration de Partner Home, notre plateforme destinée aux Fournisseurs. En tant que membres du programme d'Accès à la plateforme de Wayfair, les Fournisseurs - à moins d'être admissibles à une exception - s'engagent à payer des frais mensuels par Identifiant de Fournisseur principal (SUID), comme il est énoncé dans les conditions du programme.

4.3. Les conditions financières, telles que les allocations, rabais, remises, retours et autres conditions d'achat, seront précisées séparément dans Partner Home ou fournies par tout autre moyen approuvé et sont intégrées aux présentes à titre de référence.

5. Produits.

5.1. Informations sur les produits. Afin de créer une expérience de merchandising optimale pour vos Produits, nous avons besoin que vous nous fournissiez des Informations actuelles, exactes et complètes sur les Produits. Vous vous engagez à nous fournir, de façon continue et gratuite, toutes les Informations sur les produits disponibles. Vous déclarez et garantisiez que vous détenez tous les droits requis pour accorder les droits ou les autorisations aux Informations sur les produits énoncées dans les présentes, que les Informations sur les produits sont exactes et vérifiées, et que les Informations sur les produits ne violent pas de droits d'auteur, de marques de commerce, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle d'un tiers. Tous les documents, images, modèles ou autres informations concernant la conception des Produits qui vous sont fournis par Wayfair ne sont pas des spécifications ou des exigences de conception, mais plutôt des suggestions que vous êtes libre de rejeter. Vous êtes seul responsable de la conception des Produits. Vous nous accordez, à nous et à nos Affiliés, dans le cadre de toute activité commerciale, de marketing, de publicité, de prévention de la fraude, d'éducation ou de promotion, une licence non exclusive, mondiale, perpétuelle, irrévocable et sans redevance pour : (a) utiliser, reproduire, afficher, exécuter et distribuer les Informations sur les produits sur tout support, y compris la formation ou l'aide à notre modèle d'intelligence artificielle (IA) ou à celui d'un tiers; (b) extraire, reformater, adapter ou autrement créer ou faire créer des œuvres dérivées des Informations sur les produits, y compris, mais sans s'y limiter, la création de modèles de conception assistée par ordinateur; (c) utiliser toutes les marques de commerce ou tous les noms commerciaux inclus dans les Informations sur les produits; et (d) recueillir, regrouper et afficher les avis sur les produits, les évaluations et autres informations, y compris celles provenant de services tiers. La licence ci-dessus survivra à toute résiliation de l'Accord, uniquement dans la mesure où nous avons besoin de cette licence pour exercer des droits ou exécuter des obligations générées pendant la durée de l'Accord.



5.2. Sécurité et conformité des produits.

- 5.2.1.** La sécurité et la conformité des produits sont d'une importance capitale pour Wayfair et la sécurité et le bien-être de nos clients sont notre priorité absolue. Par conséquent, vous déclarez et garantisiez que vous vous conformerez, et que chaque Produit est conforme, à toutes les Lois applicables. Il est de votre responsabilité de nous informer rapidement dans Partner Home ou par tout autre moyen approuvé par Wayfair si un Produit n'est pas conforme à la Loi applicable, y compris, mais sans s'y limiter, s'il ne respecte pas toutes les règles de sécurité, s'il ne satisfait pas toutes les exigences des tests nécessaires et s'il ne conserve pas tous les avertissements, toutes les étiquettes et toutes les licences et/ou certifications de Produit approprié(e)s. De plus, vous devez nous informer rapidement dans Partner Home ou par tout autre moyen approuvé par Wayfair de tout avertissement, avis de non-responsabilité ou tout autre avis nécessaire requis par toute Loi applicable ou par tout accord que vous avez conclu avec des concédants de licence, ou qui est habituel dans votre secteur. Vous déclarez et garantisiez que vos Produits sont neufs, correctement emballés et étiquetés conformément à nos politiques, qu'ils conviennent aux fins ordinaires auxquelles ils sont destinés, et qu'ils sont exempts de défauts de conception, de matériaux et de fabrication. Nous nous réservons le droit de suspendre la vente, ou de mettre fin à l'affichage, la publicité ou la promotion de tout Produit à tout moment et à notre seule discrétion.
- 5.2.2. Rappel de produits.** Vous acceptez d'être le seul responsable de tout Rappel de produit, y compris, mais sans s'y limiter, le paiement ou le remboursement de tous les coûts, toutes les dépenses et tous les frais associés à un Rappel de produit, ainsi que tous les remboursements, tous les remplacements, toutes réparations, tout repositionnement de Produit et tous les frais administratifs encourus par Wayfair. De même, vous acceptez d'informer rapidement Wayfair de (i) tout défaut matériel du Produit et/ou (ii) de tout Rappel de produit, de fournir toute information demandée par Wayfair concernant le Rappel de produit, et d'informer rapidement, de coopérer et de communiquer directement avec toutes les autorités réglementaires concernant tout défaut matériel du Produit, tout Rappel de produit ou toute autre enquête réglementaire concernant le Produit.
- 5.2.3. Vérification du fournisseur.** Vous devez être en mesure de certifier et, le cas échéant, de prouver que vous et les Produits êtes en conformité avec les Lois applicables et le présent Accord, et vous autorisez Wayfair à auditer et à vérifier cette conformité. Vous acceptez de répondre rapidement à une telle demande de vérification et de fournir des échantillons gratuits de Produits ou toute documentation demandée sur les tests, l'étiquetage, l'importation et les Produits. En vous conformant à cette exigence, vous acceptez également de fournir à Wayfair l'accès à toute documentation de test de Produits passée, présente et future, et autorisez par la présente toute installation de test tierce à divulguer et à transmettre à Wayfair tout rapport existant ou futur concernant les Produits.



- 5.2.4. Code de conduite des fournisseurs.** Vous reconnaissez avoir lu et accepté le [Code de conduite des fournisseurs de Wayfair](#), et que ce Code de conduite des fournisseurs peut être mis à jour ou modifié de temps à autre à notre seule discrétion.
- 5.2.5. Région européenne - directives sur les déchets.** Si vous vendez des Produits dans la Région européenne, vous devez respecter la directive 2012/19/UE sur les déchets d'équipements électroniques et électriques, la directive 2006/66/CE relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs et les réglementations nationales correspondantes, ainsi que la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages et les réglementations nationales correspondantes.
- 5.2.6. Exécution.** Dans toute procédure judiciaire visant l'exécution de vos obligations ou déclarations contenues dans le présent article 5, Wayfair se réserve le droit de recouvrer les honoraires de ses avocats et les frais encourus pour engager une telle action.
- 6. Comptes d'utilisateur.** Vous êtes responsable de fournir et de conserver des informations exactes, actuelles et complètes concernant vos Comptes d'utilisateur. Cela inclut la création et la gestion des identifiants et des mots de passe de connexion sécurisés. Vous êtes responsable de toutes les activités associées à vos Comptes d'utilisateur, y compris d'informer rapidement Wayfair de tout accès non autorisé. Vous déclarez et garantisiez que : (a) votre entreprise est correctement organisée, existe valablement et est en règle selon les Lois applicables; (b) vous avez tous les droits, tout le pouvoir et toutes les autorités nécessaires pour vous acquitter de vos obligations, et pour octroyer les droits, les licences et les autorisations en vertu du présent Accord; (c) vous n'êtes pas sujet à des pénalités ou autrement désigné sur une liste des parties interdites ou restreintes ou détenues ou contrôlées par une telle partie, y compris, mais sans s'y limiter, les listes tenues par le Département du Trésor des États-Unis, le département du Commerce des États-Unis, l'Union européenne ou ses États membres, le Conseil de sécurité des Nations unies ou toute autre autorité gouvernementale applicable; (d) vous vous conformerez à toutes les Lois applicables dans l'exécution de vos obligations et l'exercice de vos droits en vertu du présent Accord; et (e) vous n'interfèrerez pas avec le bon fonctionnement de tout site Web, de Partner Home, des Services ou de leurs systèmes associés, ne transmettez pas de virus, de chevaux de Troie ou d'autres codes nuisibles, ni ne tenterez de contourner tout mécanisme que nous pourrions utiliser pour détecter ou prévenir de telles activités.
- 7. Confidentialité.** « Renseignements confidentiels » signifie tous les renseignements non publics divulgués par une partie (la « **Partie divulgatrice** ») à l'autre partie (la « **Partie bénéficiaire** ») qui sont qualifiés de confidentiels ou qui, compte tenu de la nature de l'information ou des circonstances entourant sa divulgation, devraient raisonnablement être considérés comme étant de nature confidentielle. Les renseignements confidentiels comprennent, mais sans s'y limiter, les termes du présent Accord, les Politiques de programmes, les Cartes de tarifs, les stratégies commerciales, les prix, les opérations, les systèmes, la technologie et tous les Renseignements des clients ou informations liées au service. Pendant la durée du présent Accord et pendant une période de cinq (5) ans après sa résiliation, la Partie bénéficiaire (i) conservera tous les Renseignements confidentiels strictement secrets; (ii) utilisera les Renseignements confidentiels uniquement pour s'acquitter de ses obligations ou pour exercer ses droits en vertu du présent



Accord; et (iii) ne divulguera pas les Renseignements confidentiels, sauf à ses Affiliés ou aux dirigeants, administrateurs, employés, avocats, vérificateurs ou sous-traitants de ses Affiliés qui ont besoin de connaître ces renseignements et sont sujets à des obligations de confidentialité au moins aussi sécuritaires que celles des présentes. Les Renseignements confidentiels n'incluent pas les informations qui (i) étaient déjà publiques au moment de la divulgation; (ii) deviennent publiques sans manquement au présent Accord, (iii) étaient légalement connues avant la divulgation; ou (iv) sont développées indépendamment sans faire référence à des Renseignements confidentiels. La Partie bénéficiaire doit protéger les Renseignements confidentiels de la Partie divulgatrice avec au moins le même soin que celui accordé pour la protection de ses propres Renseignements confidentiels, mais en aucun cas avec un degré de protection inférieur à celui qu'exige la norme de diligence raisonnable. Nonobstant ce qui précède, la Partie bénéficiaire peut révéler des Renseignements confidentiels dans la mesure où une telle divulgation est requise par une Loi applicable, un règlement, une ordonnance de la cour valide ou un autre organisme gouvernemental compétent, ou une autre exigence juridique prévue par la loi, y compris une procédure d'enquêtes ou de mise en exécution du gouvernement. Vous êtes responsable du non-respect de cet Accord par vos représentants. À la fin du présent Accord ou à la demande de la Partie divulgatrice, la Partie bénéficiaire retournera ou détruira rapidement tout le matériel contenant des Renseignements confidentiels, à moins que la rétention ne soit requise par la Loi applicable. Cet article survit à la résiliation de cet Accord. Par souci de clarté, si toute Politique de programme définit ou restreint l'utilisation, la manipulation ou le traitement de catégories spécifiques des Renseignements confidentiels, les conditions de cette Politique de programme prévaudront en ce qui concerne ces renseignements.

8. Confidentialité et sécurité.

8.1. Lois sur la protection des données des États-Unis.

- 8.1.1.** En vertu des lois américaines en matière de confidentialité applicables, vous êtes désigné comme (i) un « fournisseur de services » ou un « transformateur » en ce qui concerne tout Renseignement des clients fourni par Wayfair lorsque vous remplissez vos obligations envers Wayfair et son client final en ce qui concerne l'exécution de la commande et (ii) une « entreprise indépendante » ou un « tiers » en ce qui concerne le traitement des Renseignements des clients à des fins commerciales indépendantes pour votre propre entreprise (y compris, mais sans s'y limiter, les analyses commerciales, l'analyse de marché, le développement de produits et les décisions concernant la participation aux offres de Wayfair). Dans chaque cas, vous acceptez (a) de ne pas vendre, partager, louer, divulguer, ou autrement offrir des Renseignements des clients à tout tiers, sauf si cela est nécessaire pour l'exécution de la commande; (b) de ne pas conserver, utiliser ou divulguer les Renseignements des clients pour tout autre chose que l'exécution de la commande, y compris de ne pas utiliser les Renseignements des clients à vos propres fins commerciales ou à des fins autres que celle de la relation d'affaires directe entre vous et Wayfair; et (c) d'aider Wayfair à répondre aux demandes de consommateurs vérifiables faites conformément aux lois américaines en matière de confidentialité applicables, y compris les demandes d'accès, de suppression, de rectification ou de retrait de la vente ou de partage des renseignements personnels.

- 8.1.2. Vous acceptez également d'interdire et d'empêcher l'accès en masse aux données personnelles sensibles des États-Unis (telles que définies dans 28 C.F.R. Part 202 et soumises à des restrictions spécifiques pour chaque catégorie de données) par une personne ou une entité organisée selon les lois, ayant son principal établissement d'affaires en Chine, à Hong Kong, à Macao, en Russie, en Iran, en Corée du Nord, au Venezuela ou à Cuba, ou par toute entité détenue à 50 % ou plus par une personne ou une entité répondant à ces critères. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ces exigences, vous devez immédiatement en informer Wayfair.

8.2. RGPD et RGPD du R.-U.

- 8.2.1. Les parties conviennent que Wayfair est un Responsable du contrôle des données en ce qui concerne les Renseignements des clients qu'il recueille auprès des clients et que vous êtes un Responsable du contrôle des données indépendant en ce qui concerne les Renseignements des clients qui sont partagés par Wayfair à des fins d'exécution de la commande, d'analyses commerciales et d'autres fins commerciales. Chaque partie définit indépendamment ses propres processus et moyens de traitement des Renseignements des clients.
- 8.2.2. Pour éviter tout doute, vous n'agissez pas en tant que Responsable du traitement des données pour le compte de Wayfair en vertu du RGPD ou du RGPD du Royaume-Uni lorsque vous traitez les Renseignements des clients reçus de Wayfair. Vous pouvez traiter les Renseignements des clients reçus de Wayfair à des fins commerciales légitimes et indépendantes, y compris, mais sans s'y limiter, l'exécution de la commande, les analyses, la prise de décision commerciale et la participation aux programmes des fournisseurs de Wayfair.
- 8.2.3. **Obligations de conformité indépendantes.** Chaque partie sera indépendamment responsable de : (a) s'assurer qu'elle dispose d'une base juridique valide pour le traitement des Données personnelles en vertu du RGPD de l'UE et du RGPD du R.-U.; (b) faire preuve d'une transparence appropriée avec les personnes concernées en ce qui concerne ses activités de traitement; (c) répondre aux demandes et respecter les droits des personnes concernées en ce qui concerne les Données personnelles pour lesquelles elle agit en tant que Responsable du contrôle des données; et (d) informer les autorités de surveillance appropriées et les personnes concernées de tout manquement à la protection des Données personnelles, comme l'exigent les Lois applicables.

8.3. Transferts internationaux.

- 8.3.1. **Transferts en dehors de l'EEE.** Si, et dans la mesure où, tout Renseignement des clients, qui est sujet au RGPD est transféré d'une partie (« l'**Exportateur de données** ») à l'autre partie (l'« **Importateur de données** ») dans un pays en dehors de l'espace économique européen (« **EEE** ») qui est considéré inadéquat par la Commission européenne, un tel transfert sera régi par les Clauses contractuelles standards pour le transfert de données personnelles à un pays tiers conformément au règlement (UE) 2016/679, comme présenté dans l'annexe



de la Décision d'exécution (UE) 2021/914 du 4 juin 2021 (le « **CCT** »), module un (responsable du traitement à responsable du traitement), les Annexe I et Annexe II, qui sont intégrées à titre de référence dans les présentes et comme faisant partie du présent Accord. Les renseignements supplémentaires requis pour remplir les Annexe I et Annexe II du CCT sont précisés dans l'addendum disponible [ici](#).

8.3.2. Transferts en dehors du Royaume-Uni. Si, et dans la mesure où, tout Renseignement des clients qui est sujet au RGPD du Royaume-Uni est transféré de l'Exportateur de données à l'Importateur de données dans un pays en dehors du Royaume-Uni, les Clauses obligatoires du Royaume-Uni sont applicables et sont intégrées à titre de référence dans les présentes. Wayfair peut mettre fin aux Clauses obligatoires du Royaume-Uni, comme précisé dans l'Article 19 des Clauses obligatoires du Royaume-Uni.

8.4. Atteinte à la sécurité des données. En plus des obligations ci-dessus, vous acceptez de :

8.4.1. conserver les Renseignements confidentiels, et en particulier les renseignements personnels identifiables, y compris les Renseignements des clients, dans le strict respect de toutes les Lois en matière de confidentialité et de protection des données applicables;

8.4.2. informer Wayfair rapidement après la découverte et en tout cas avant d'en informer toute autorité réglementaire, personne concernée ou tierce partie, tel que requis en vertu des Lois applicables, dès que vous avez connaissance d'un accès ou d'une utilisation non autorisés de tout Renseignement confidentiel qui compromet la sécurité, la confidentialité ou l'intégrité de ces renseignements (un tel incident, une « **atteinte à la sécurité des données du fournisseur** »);

8.4.3. de mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les Renseignements confidentiels, y compris une fonction de réponse aux incidents capable d'identifier et d'atténuer les effets de toute violation de la Sécurité des données du fournisseur et d'empêcher qu'elle ne se reproduise ;

8.4.4. de coopérer avec Wayfair pour aider à l'enquête, à l'atténuation et à la remédiation de toute violation de la Sécurité des données du fournisseur et fournir à Wayfair suffisamment de renseignements pour lui permettre de remplir toute obligation d'informer les clients ou d'autres parties concernées par un tel événement en vertu des lois applicables en matière de confidentialité et de protection des données ; et

8.4.5. rembourser Wayfair pour toutes les dépenses raisonnables encourues à la suite de toute atteinte à la sécurité des données du fournisseur.

9. Défense du fournisseur et indemnisation. Vous défendrez, indemniserez et dégagez Wayfair, ses Affiliés et leurs dirigeants, administrateurs, employés et agents (chacun, une « **Partie de Wayfair** » et collectivement des « **Parties de Wayfair** ») de toute responsabilité de et contre toutes les pertes, tous les dommages, toutes les responsabilités, tous les



manquements, toutes les réclamations, toutes les actions, tous les jugements, tous les règlements, tous les intérêts, toutes les récompenses, toutes les pénalités, toutes les amendes, tous les coûts ou toutes les dépenses de quelque nature que ce soit, y compris les honoraires d'avocat raisonnables, qui sont encourus par une Partie de Wayfair découlant de ou liés de quelque manière que ce soit à toute réclamation, demande, action, poursuite en justice ou procédure d'un tiers (chacune, une « **Réclamation** ») dans la mesure où ils découlent de ou sont liés à : (a) la conception ou la fabrication de tout Produit, y compris la mort ou une blessure à toute personne, un dommage à toute propriété, ou tout autre dommage ou perte réellement ou prétendument causés par un Produit (que le titre d'un tel Produit ait été transféré ou non à Wayfair); (b) tout Rappel de produit ou problème de sécurité; (c) toute violation ou appropriation, réelle ou présumée, des droits de propriété intellectuelle de tout tiers par vous, ou l'un de vos produits ou les Informations sur les produits; (d) votre défaut de fournir, ou toute inexactitude, des Informations sur les produits; (e) toute erreur de prix découlant de ou concernant les informations sur les prix que vous avez fournies, y compris en ce qui concerne l'annulation d'une commande de client en raison d'une erreur de prix causée par vous; (f) votre manquement réel ou présumé aux Lois applicables ou vos obligations, déclarations ou garantie en vertu du présent Accord; et (g) votre négligence grossière ou votre inconduite intentionnelle. Vous ne consentirez pas à l'inscription d'un jugement ou au règlement de toute Réclamation sans le consentement écrit préalable de la Partie de Wayfair. Vous retiendrez les services d'un avocat raisonnablement acceptable par la Partie de Wayfair applicable, ce que nous vous confirmerons par écrit, et la Partie de Wayfair applicable collaborera à la défense, à vos frais. Si la Partie de Wayfair applicable décide de manière raisonnable que votre traitement d'une Réclamation indemnisée pourrait avoir un effet défavorable sur une Partie de Wayfair, cette Partie de Wayfair peut prendre le contrôle de la défense à ses frais (sans limiter vos obligations d'indemnisation). Vos obligations en vertu du présent Article 9 sont indépendantes de vos autres obligations en vertu du présent Accord. Nonobstant ce qui précède, dans la mesure où vous ne nous assurez pas de manière raisonnable que vous remplirez vos obligations d'indemnisation en ce qui concerne toute Réclamation dans les cinq (5) jours suivant notre avis, alors nous aurons le droit de défendre ou de régler la Réclamation à notre seule discrétion raisonnable, et soit de vous facturer les coûts et les dépenses raisonnables de cette défense ou de ce règlement, soit de déduire les coûts et les dépenses raisonnables de cette défense ou de ce règlement de tout montant que nous vous devons. Dans le cas où les Parties de Wayfair doivent intenter une action en justice pour faire valoir leurs droits en vertu du présent Article, vous serez responsable de tous les frais juridiques et les coûts encourus par les Parties de Wayfair pour cette action en justice. Dans la mesure où vous avez une obligation d'indemnisation en vertu de l'Article 9(c) et que la violation ou appropriation réelle ou présumée imputable à vous ou à vos produits est moins de 50 % du total de la Réclamation intentée contre la Partie de Wayfair, Wayfair peut, à sa discrétion, vous aviser par écrit que Wayfair entend assumer la direction de la défense relative à la violation ou appropriation réelle ou présumée (« **Réclamation gérée par Wayfair** »). Dans la mesure d'une Réclamation gérée par Wayfair, vous pouvez participer à la défense ou obtenir un avocat consultant à vos propres frais, en plus de vos autres obligations, y compris les honoraires d'avocat et autres obligations de paiement, pour la Réclamation gérée par Wayfair.

10. **Limitation de la responsabilité.** AUCUNE PARTIE N'EST RESPONSABLE ENVERS L'AUTRE POUR TOUTE PERTE DE PROFIT OU TOUT AUTRE DOMMAGE CONSÉCUTIF, SPÉCIAL, ACCESSOIRE, PUNITIF OU INDIRECT DÉCOULANT DU PRÉSENT ACCORD, À L'EXCEPTION DE CEUX DÉCOULANT DE VOS OBLIGATIONS DE DÉFENSE ET



D'INDEMNISATION EN VERTU DE L'ARTICLE 9 OU DES OBLIGATIONS DE CONFIDENTIALITÉ D'UNE PARTIE EN VERTU DU PRÉSENT ACCORD.

- 11. Résiliation et survie.** Chaque Partie peut résilier le présent Accord, sans motif, moyennant un préavis écrit de soixante (60) jours. Une Partie aura le droit d'annuler ou de résilier immédiatement le présent Accord si l'autre Partie enfreint le présent Accord et que l'autre Partie ne remédie pas au manquement dans les cinq (5) jours ouvrables suivant un avis écrit d'un tel manquement. Indépendamment de toute résiliation, vous exécuterez toutes les commandes que vous avez acceptées avant la date d'entrée en vigueur de la résiliation, à moins que la Loi applicable ne l'interdise ou que Wayfair annule ces commandes. Toutes les conditions qui, de par leur nature, devraient raisonnablement survivre à la résiliation survivront, y compris l'Article 4.2 (Informations sur les produits), l'Article 5 (Sécurité et conformité des produits), l'Article 6 (Comptes d'utilisateur), l'Article 9 (Défense du fournisseur et indemnisation), l'Article 10 (Limitation de la responsabilité), l'Article 12 (Assurance), l'Article 7 (Confidentialité), l'Article 11 (Résiliation et survie) et l'Article 15 (Divers).
- 12. Assurance.** Le présent Article 12 énonce nos exigences en matière d'assurance. Nous pouvons modifier ces exigences de temps à autre après vous avoir transmis un avis écrit. Vos obligations en vertu du présent Article survivront après la résiliation ou l'expiration du présent Accord pendant une période d'un (1) an. Nous nous réservons le droit de suspendre l'affichage de vos Produits si vous ne respectez pas ces exigences ou si nous déterminons, à notre seule et entière discrétion, que votre couverture d'assurance est inapplicable ou qu'elle est émise par une compagnie d'assurance qui ne répond pas à nos normes.
- 12.1. Limites et assurés requis.** Vous êtes tenu d'obtenir, de maintenir et de conserver en vigueur en tout temps, à vos frais, au moins la couverture d'assurance énoncée dans le présent alinéa, sous réserve également des exigences énoncées dans le présent Article 12.1. La couverture requise comprend, pour chaque Région et Sous-région applicable dans lesquelles vos Produits sont proposés à la vente, une assurance responsabilité civile générale commerciale ou complémentaire (ou l'équivalent local dans votre Région ou Sous-région) couvrant la responsabilité causée par ou survenant dans le cadre de l'exploitation de votre entreprise, y compris les Produits, les Produits/activités complétées et les dommages corporels, sur une « forme d'occurrence », d'au moins 1 million de dollars (USD) par occurrence. Si la couverture contient une limite globale, elle ne doit pas être inférieure à 2 millions de dollars (USD) par année civile. Il ne peut pas y avoir une sous-limite par occurrence ou globale en ce qui concerne la couverture de responsabilité civile pour les produits. Les limites de la couverture peuvent être libellées dans une devise autre que le dollar américain, à condition qu'elles soient équivalentes aux montants en dollars américains énoncés dans les présentes. La couverture doit inclure en tant qu'assuré désigné l'Entité fournisseur et toute autre Entité fournisseur qui nous offre des Produits, et doit également inclure en tant qu'assurés supplémentaires (ou bénéficiaires supplémentaires, co-assurés ou autre équivalent local) Wayfair Inc., Wayfair LLC et les Wayfair Stores Limited (et leurs dirigeants, administrateurs et employés respectifs, et tous les successeurs et ayants droit autorisés).
- 12.2. Conditions additionnelles requises.** La couverture d'assurance requise par le présent Accord doit (i) être émise par des compagnies d'assurance avec une notation Best



équivalente ou supérieure à A- ou qui sont autrement raisonnablement acceptables pour Wayfair et (ii) stipuler que cette assurance sera l'assurance principale par rapport à toute autre assurance maintenue par nous et que notre assurance sera excédentaire à toute assurance maintenue par vous et non contributive. Vous ferez en sorte que toutes les polices applicables soient approuvées afin de nous fournir (ou un agent désigné par nous) un préavis écrit d'annulation d'au moins trente (30) jours (dix (10) jours en cas de non-paiement). Vous nous informerez également dans les plus brefs délais de tout non-renouvellement ou de toute expiration de cette couverture, ou de tout changement matériel défavorable à celle-ci.

12.3. Preuve d'assurance. Vous acceptez de fournir des certificats d'assurance (ou leur équivalent) et des avenants à la police pour toutes les couvertures d'assurance requises par le présent Article 12 : (i) avant de vendre vos Produits en vertu du présent Accord; (ii) dans les dix (10) jours suivant le renouvellement de toute police; et (iii) à notre demande (y compris une copie de la police sous-jacente sur demande). Vous acceptez également de ne rien faire pour invalider cette assurance à tout moment pendant la durée du présent Accord.

12.4. Régions de l'UE. Tous les montants mentionnés en dollars américains doivent être compris comme étant des montants en euros. Dans la mesure où une compagnie d'assurance a été certifiée comme ayant un solide soutien financier par une agence d'évaluation du crédit réputée, elle doit satisfaire à l'obligation énoncée dans le présent Article 12. Pour les besoins de l'Article 12.1, si la police d'assurance du Fournisseur ne permet pas aux entités de Wayfair d'être répertoriées comme assurés supplémentaires, l'assurance du fournisseur couvrira les tiers indemnisés par l'assuré.

13. Loi applicable, compétence exclusive, résolution des litiges. Les parties conviennent que la compétence exclusive et la loi applicable pour toute réclamation ou tout différend résultant du présent Accord (« **Litige** ») seront déterminées en fonction de la Région dans laquelle le litige survient.

13.1. Si la réclamation ou le litige survient aux États-Unis, le présent Accord sera régi par les lois du Commonwealth du Massachusetts. Toute action en justice, poursuite ou procédure doit être intentée exclusivement devant les cours d'État du Commonwealth du Massachusetts ou devant la cour de district des États-Unis pour le district du Massachusetts, et chaque Partie se soumet de manière irrévocable à la compétence exclusive de ces tribunaux pour toute action en justice, poursuite ou procédure. Les parties renoncent irrévocablement et inconditionnellement à contester la compétence exclusive de toute action en justice, poursuite ou procédure dans ces tribunaux, et renoncent irrévocablement et acceptent de ne pas présenter une plaidoirie ou prétendre devant un tel tribunal que cette action en justice, poursuite ou procédure intentée devant un tel tribunal l'a été devant un forum inadéquat.

13.2. Si la réclamation ou le litige survient au Canada, le présent Accord sera régi par les lois de la province de l'Ontario. Toute action en justice, procédure ou réclamation doit être intentée exclusivement devant les tribunaux de la province de l'Ontario, au Canada. Les parties se soumettent de manière irrévocable à la compétence exclusive de ces tribunaux et renoncent à toute objection qu'elles pourraient avoir quant à la compétence exclusive ou toute prétention de forum inadéquat. Chaque Partie accepte que la



signification de tout acte de procédure dans une telle instance puisse être effectuée par tout mode de signification permis par les lois applicables de l'Ontario.

- 13.3.** Si la réclamation ou le litige survient en Europe (y compris dans l'EEE, au Royaume-Uni ou en Suisse), le présent Accord sera régi par la loi irlandaise. Tout litige, tout différend ou toute réclamation sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux irlandais. Par la présente, les parties consentent irrévocablement à la compétence exclusive des tribunaux irlandais et renoncent à toute objection aux procédures devant ces tribunaux en raison de la compétence exclusive ou au motif que ces procédures ont été intentées devant un forum inadéquat.
- 13.4.** En cas de litige : (i) survenant en dehors des Régions énoncées dans le présent Accord; (ii) concernant plusieurs Régions; ou (iii) lorsqu'il n'est pas clair ou qu'il y a un différend entre les parties quant à l'endroit où le litige est survenu, la loi applicable et la compétence exclusive doivent correspondre à la Région avec le plus grand nombre de ventes brutes de vos Produits ou, le cas échéant, le plus grand nombre de Produits entreposés par CastleGate, comme décrit dans la Politique de programme applicable. Vous vous soumettez de manière irrévocable à la compétence exclusive de ces tribunaux et renoncez à toutes les défenses du manque de compétence personnelle et à toute prétention de forum inadéquat.
- 13.5.** Nonobstant ce qui précède, Wayfair peut, à sa seule discrétion, choisir de référer tout litige à un processus d'arbitrage contraignant devant le Centre d'arbitrage international de Hong Kong (« **HKIAC** ») en vertu des règlements d'arbitrage administrés par le HKIAC en vigueur lorsque l'avis d'arbitrage est soumis. Le siège de l'arbitrage sera à Hong Kong, l'arbitrage se déroulera en anglais, et la loi de cette clause d'arbitrage sera celle de Hong Kong. Le nombre d'arbitres sera de un (1). Cette clause d'arbitrage est pour l'avantage unique et exclusif de Wayfair et n'empêche pas Wayfair d'entamer des procédures devant un tribunal d'une compétence exclusive. Dans tous les cas, le coût et les frais de l'arbitrage (y compris les honoraires et les frais d'avocat raisonnables) seront à la charge de la partie perdante ou selon ce que l'arbitre décidera. La décision de l'arbitre est finale et exécutoire par tout tribunal ou autre forum compétent.
- 13.6.** La Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas au présent Accord.
- 14. Politiques de programmes du fournisseur.** Ces Conditions générales sont incorporées aux présentes à titre de référence, et vous acceptez d'être lié par toutes les Politiques de programmes, qui peuvent inclure le programme de transfert au fournisseur, le programme de fabrication sur commande B2B et les autres services ou programmes spécialisés offerts. De telles conditions s'appliquent uniquement à votre adhésion au programme applicable. En cas de différend entre les présentes Conditions générales et toute Politique de programme, la Politique de programme prévaudra uniquement en ce qui concerne le programme ou les services applicables.
- 15. Divers.**



- 15.1. Accord complet.** Le présent Accord, y compris les Politiques de programmes et les Cartes de tarifs, constitue l'Accord complet entre vous et Wayfair et remplace tous les accords ou toutes les discussions antérieurs, ainsi que toute condition que vous pourriez émettre ultérieurement. Si toute disposition est jugée non valide ou inapplicable, cette disposition peut être modifiée dans la mesure nécessaire pour la rendre applicable, et les autres dispositions resteront pleinement en vigueur.
- 15.2. Modifications et utilisation continue.** Nous nous réservons le droit de mettre à jour, modifier, ou de compléter les présentes Conditions générales, les Politiques de programmes ou les Cartes de tarifs (collectivement, « **Nouvelles conditions** »), à tout moment et à notre seule discrétion, sauf dans la mesure où une Politique de programme ou une Carte de tarifs prévoit expressément un processus de modification différent, auquel cas ce processus prévaudra. Sauf indication contraire dans la Politique de programme applicable, toute modification entrera en vigueur à compter de la date qui se situe quinze (15) jours après la date à laquelle nous vous informons des Nouvelles conditions ou de la Politique de programme, ce qui peut se produire (i) en affichant un avis de modification dans Partner Home ou une autre plateforme de communication désignée, ou (ii) en envoyant un avis par courriel ou par tout autre moyen conforme au présent Accord. Vous êtes responsable de consulter toutes ces mises à jour. Cependant, nous pouvons changer, modifier ou résilier le présent Accord en tout temps, avec effet immédiat (i) pour des raisons juridiques, de réglementation, de prévention de la fraude et d'abus, ou pour des raisons de sécurité; (ii) modifier des conditions existantes ou ajouter des conditions supplémentaires liées à la vente des Produits (lorsque cela n'a pas d'effet matériel défavorable à votre égard); ou (iii) restreindre les Produits ou les activités que nous jugeons dangereux, inappropriés ou offensants. Nous vous informerons de tout changement ou de toute modification conformément au présent Accord. VOTRE ACCEPTATION CONTINUE DE BONS DE COMMANDE OU UTILISATION CONTINUE DE PARTNER HOME À LA SUITE DE TOUT AVIS DE NOUVELLES CONDITIONS OU DE POLITIQUE DE PROGRAMME CONSTITUERA VOTRE ACCEPTATION DES NOUVELLES CONDITIONS. SI VOUS N'ACCEPTÉZ PAS LE PRÉSENT ACCORD, TOUTE NOUVELLE CONDITION, OU TOUTE POLITIQUE DE PROGRAMME, VOTRE SEUL RECOURS EST DE RÉSILIER CET ACCORD SANS CAUSE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 11 ET DE CESSER D'ACCEPTER DES BONS DE COMMANDE.
- 15.3. Cession.** Vous ne pouvez pas céder ou autrement transférer le présent Accord ou aucun de vos droits et obligations en vertu du présent Accord, par application de la loi ou autrement, sans notre consentement écrit préalable. Pour éviter tout doute, cette interdiction inclut la vente ou le transfert de votre compte Partner Home ou de vos Produits à une autre entité. Toute cession ou tout transfert effectué en violation du présent alinéa sera nul; à condition, toutefois, que, après nous avoir avisés, vous puissiez céder ou transférer le présent Accord, en totalité ou en partie, à l'un de vos Affiliés tant que vous demeurez responsable de vos obligations qui sont survenues avant la date d'entrée en vigueur de la cession ou du transfert en vertu du présent Accord. Vous acceptez que nous puissions céder ou transférer nos droits et obligations en vertu du présent Accord : (a) dans le cadre d'une fusion, d'une consolidation, d'une acquisition ou d'une vente de la totalité ou de la quasi-totalité de nos actifs, ou d'une transaction similaire; ou (b) à tout Affilié ou dans le cadre d'une réorganisation d'entreprise; et à



compter de cette cession, le cessionnaire sera considéré comme substitué en tant que partie au présent Accord. Sous réserve de ce qui précède, le présent Accord est contractuel et prend effet aux bénéfices de, et est applicable à l'encontre des parties et de leurs successeurs et ayants droit respectifs. Nous pouvons exécuter l'une de nos obligations ou exercer l'un de nos droits en vertu du présent Accord par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs de nos Affiliés.

- 15.4. Bénéficiaires tiers.** Le présent Accord comprend certains droits, avantages et recours (ensemble, les « **Droits des bénéficiaires** ») pour nos sociétés affiliées et leurs dirigeants, administrateurs, employés et agents respectifs (les « **Bénéficiaires tiers** »). En ce qui concerne les Droits des bénéficiaires : (i) nous concluons le présent Accord en notre propre nom et en tant qu'agent des Bénéficiaires tiers; et (ii) nous aurons le droit de faire exécuter et/ou de poursuivre toute réclamation pour et au nom de tout Bénéficiaire tiers (« **Réclamation de bénéficiaire** »). Si pour une raison quelconque, nous ne sommes pas en mesure d'exécuter et/ou de poursuivre une Réclamation de bénéficiaire, alors, aux fins du présent Accord, tous et toutes les pertes, responsabilités, dommages, coûts, réclamations, frais et/ou dépenses (« **Pertes** ») du Bénéficiaire tiers seront traités comme nos Pertes et seront recouvrables par nous comme si ces Pertes étaient les nôtres. Nous pouvons modifier, résilier ou annuler le présent Accord (sujet à ses conditions) sans le consentement de tout Bénéficiaire tiers.
- 15.5. Exactitude des renseignements.** Vous serez uniquement et exclusivement responsable du maintien de l'exactitude de tous les Renseignements sur les produits, des renseignements sur les comptes et des autres renseignements que vous nous fournissez dans le cadre du présent Accord et/ou par le biais de Partner Home. Si de tels renseignements cessent d'être vrais, exacts ou adéquats, vous en informerez rapidement Wayfair dans Partner Home ou par tout autre moyen approuvé nécessaire pour maintenir l'exactitude ou l'adéquation de ces renseignements.
- 15.6. Pas de publicité.** Aucune Partie ne peut publier tout communiqué de presse ni faire de déclarations publiques concernant le présent Accord ou les relations entre les Parties sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie, que l'autre Partie peut refuser à sa seule discrétion. Rien dans les présentes ne doit obliger une Partie à approuver ou à participer à tout communiqué de presse, toute étude de cas ou tout autre matériel similaire. Vous ne pouvez pas utiliser la marque ou les marques de commerce de Wayfair sans notre accord écrit préalable, que nous pouvons refuser à notre seule discrétion.
- 15.7. Renonciation.** Le manquement de l'une des Parties à exiger l'application stricte de toute disposition des présentes Conditions ne sera pas interprété comme une renonciation ou un délaissement du droit d'exiger une application stricte de la même disposition ou de toute autre disposition des présentes Conditions à tout autre moment.
- 15.8. Interprétation.** Les en-têtes des Articles tout au long du présent Accord sont fournis à titre de référence seulement et n'ont pas de valeur interprétative. Sauf mention contraire, toutes les définitions dans le présent Accord incluent à la fois leurs formes singulière et plurielle. Les termes « inclus », « inclut » et « y compris » doivent être interprétés comme signifiant « sans s'y limiter », même s'ils ne sont pas explicitement utilisés.



15.9. Autre. Nous ne serons pas responsables des retards ou du non-respect de nos obligations en vertu du présent accord pour des raisons quelconques ou en cas d'événements ou d'autres problèmes indépendants de notre volonté. **Toute référence à l'« Accord de fournisseur » disponible sur la plateforme Partner Home signifie le présent accord.** Les parties conviennent expressément que cette version anglaise de cet accord (y compris toutes les politiques du programme) est définitive et que, en cas de litige ou de contestation quant à la bonne interprétation du présent accord, la version anglaise prévaut. Si la région visée est le Canada, les parties expriment leur volonté expresse que le présent accord et ses conditions applicables aient été rédigés en anglais. (Ce qui suit est la version anglaise de la phrase qui précède : If the Region is Canada, then it is the express wish of the parties that this Agreement and the applicable terms have been drafted in English.) Toute version rédigée dans d'autres langues est à titre de référence seulement.



Définitions des Conditions générales :

« **Affilié** » signifie, en ce qui concerne toute entité, toute autre entité qui contrôle directement ou indirectement, est contrôlée par, ou est sous le contrôle commun de cette entité.

« **Accord** » signifie le présent Accord de la plateforme principale, y compris les Conditions générales et toute Politique de programme ou Carte de tarifs applicable.

« **Lois applicables** » signifie toute ordonnance, toute règle, tout règlement, tout ordre, toute licence, tout permis, tout jugement ou toute décision de toute compétence fédérale, étatique, territoriale ou provinciale, en vigueur maintenant ou par la suite, dans toute la géographie de la ou des Régions ou Sous-régions applicables, y compris, mais sans s'y limiter, les lois sur la protection du consommateur et les Lois en matière de confidentialité et de protection des données.

« **Renseignements des clients** » signifie des données ou des renseignements relatifs à tout client de Wayfair dans tout format, y compris le nom des clients, l'adresse, les numéros de téléphone et les adresses courriel.

« **Responsable du contrôle des données** » signifie la personne naturelle ou juridique, l'autorité publique, l'agence ou toute autre entité qui, seule ou en commun avec d'autres, détermine le mode de traitement des Données personnelles, tel que défini à l'Article 4(7) du RGPD de l'UE et du RGPD du R.-U.

« **Responsable du traitement des données** » signifie la personne naturelle ou juridique, l'autorité publique, l'agence ou toute autre entité qui traite les Données personnelles pour le compte du Responsable du contrôle des données, telles que définies à l'Article 4(8) du RGPD de l'UE et du RGPD du R.-U.

« **Partner Home** » (également appelé « **Wayfair Partner Home** ») signifie la plateforme des fournisseurs de Wayfair, y compris le portail en ligne et les outils qui vous sont offerts par Wayfair pour vous inscrire et utiliser les Services.

« **Partie** » signifie Wayfair ou Fournisseur individuellement; « **Parties** » ou « **partie** » signifie les deux collectivement.

« **Données personnelles** » signifie toute donnée qui permet d'identifier une personne ou qui se rapporte à, décrit, est susceptible d'être associée à, ou pourrait être liée à, directement ou indirectement, une personne identifiable, ou toute information définie comme étant des « données personnelles », des « renseignements personnels », des « renseignements personnels identifiables » ou un terme équivalent dans les Lois applicables en matière de confidentialité et de protection des données. Ceci doit inclure les Renseignements des clients.

« **Lois en matière de confidentialité et de protection des données** » signifie toute loi, tout code ou tout règlement concernant le traitement, la sécurité, la confidentialité et l'utilisation des Données personnelles, y compris, mais sans s'y limiter, les éléments suivants dans la mesure où ils s'appliquent : (i) la directive sur la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques 2002/58/CE et les règlements sur la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques (directive des CE) 2003; (ii) le règlement général sur la protection des données de l'UE 2016/679 (« **RGPD** »); (iii) le règlement général sur la protection des données du R.-U., car il fait partie du droit de l'Angleterre et du pays de Galles, de l'Écosse et de l'Irlande du Nord en vertu de l'Article 3 de



la European Union (Withdrawal) Act 2018 (« **RGPD R.-U.** »; la UK Data Protection Act 2018; (iv) la loi fédérale sur la protection des données de la Suisse du 19 juin 1992 et son ordonnance (« **LPD Suisse** »); et (v) la loi californienne sur la protection de la vie privée des consommateurs et les autres lois sur la protection de la vie privée des États américains; et dans chaque cas tel que modifié, remplacé ou mis à jour de temps à autre par une interprétation judiciaire ou administrative de ces lois, directives ou règlements, ainsi que toute loi subordonnée ou connexe adoptée en vertu de l'un ou l'autre de ceux-ci.

« **Traitement** » ou « **Traiter** » signifie toute opération ou tout ensemble d'opérations qui est effectué sur des Données personnelles ou sur un ensemble de Données personnelles, que ce soit ou non par des moyens automatisés, y compris la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, le stockage, l'adaptation ou la modification, la récupération, la consultation, l'utilisation, la divulgation par transmission, diffusion ou toute autre forme d'accessibilité, la fusion, la liaison ainsi que le blocage, l'effacement ou l'élimination des Données personnelles.

« **Produit(s)** » signifie vos biens tangibles, ainsi que tout emballage que vous fournissez.

« **Informations sur les produits** » signifie toutes les informations offertes sur les produits, y compris les spécifications, les caractéristiques, les images, les vidéos ou les modèles de conception assistée par ordinateur, et toutes les informations requises en vertu de l'Article 4.2, que vous vous engagez à nous fournir de façon continue et gratuitement. Les Informations sur les produits comprennent également les prix de détail suggérés par le fabricant, le prix de détail recommandé ou les informations similaires sur les prix de vente et toute autre information sur vos Produits que nous avons collectée ou que vous nous avez fournie.

« **Rappel de produit** » signifie tout rappel public ou privé ou toute mesure corrective en rapport avec les Produits.

« **Politique de programme** » signifie toute condition actuelle ou future supplémentaire, incorporée à titre de référence dans le présent Accord, qui s'applique à votre participation à un programme, une offre ou un Service de Wayfair spécifique.

« **Région** » signifie toute région géographique énoncée dans le présent Accord, telle que définie dans les présentes Conditions générales.

« **Canal de vente** » signifie chacune de nos offres omnicanales, y compris notre famille de sites Web, nos emplacements de vente au détail physiques, nos canaux de liquidation et nos canaux de marketing intégrant des fonctionnalités d'achat.

« **Service(s)** » signifie les caractéristiques, plateformes, outils, systèmes et programmes qui vous sont fournis ou offerts par Wayfair en vertu du présent Accord, y compris au moyen de toute Politique de programme, et tels que pouvant être décrits ou définis de façon plus détaillée dans une Politique de programme applicable.

« **Sous-région** » signifie tout pays dans une Région.

« **Fournisseur** », « **vous** » ou « **votre** » signifie la personne ou l'entité juridique qui a approuvé le présent Accord en s'inscrivant ou en utilisant toute plateforme de Wayfair, ou en participant à tout Service ou toute Politique de programme de Wayfair.



« **R.-U.** » signifie le Royaume-Uni.

« **Clauses obligatoires du Royaume-Uni** » signifie l'Addenda sur le transfert de données international émis par l'Information Commissioner du Royaume-Uni en vertu de l'Article 119A(1) de la Data Protection Act 2018, qui se trouve actuellement à l'adresse <https://ico.org.uk/media2/migrated/4019539/international-data-transfer-addendum.pdf>, et qui est susceptible d'être modifié ou remplacé.

« **Lois américaines en matière de confidentialité** » signifie toutes les lois et réglementations fédérales et étatiques applicables aux États-Unis en matière de traitement des renseignements personnels, y compris, mais sans s'y limiter, la California Consumer Privacy Act, comme modifiée par la California Privacy Rights Act, la Virginia Consumer Data Protection Act, la Colorado Privacy Act, la Connecticut Data Privacy Act, la Utah Consumer Privacy Act, et les autres lois sur la protection de la vie privée promulguées dans les États américains.

« **Comptes d'utilisateur** » signifie les comptes que vous créez et gérez dans Partner Home et sur toute autre plateforme de Wayfair.

« **Wayfair** », « **nous** », « **notre** » ou « **nôtre** » signifie Wayfair LLC et ses Affiliés, selon la ou les Régions où vous exercez vos activités.



L'ensemble des conditions suivantes - y compris les Conditions d'installation et d'assemblage, les Conditions de vente au détail physique, les Conditions des services de marketing et les Conditions de CastleGate - est chacune une Politique de programme, telle que définie dans le présent Accord.

CONDITIONS D'INSTALLATION ET D'ASSEMBLAGE

Les présentes Conditions d'installation et d'assemblage utilisent les définitions des Conditions générales, le cas échéant, et se rapportent à votre offre de certains services d'installation et d'assemblage pour vos Produits au moyen d'un Canal de vente (collectivement, les « **Conditions d'installation et d'assemblage** »). Pour les besoins de la présente Politique de programme, les « Services » comprennent les services d'installation et d'assemblage décrits dans les présentes.

Les présentes Conditions d'installation et d'assemblage font partie de l'Accord et s'appliquent uniquement aux activités décrites dans les présentes. **EN VOUS INSCRIVANT À PARTNER HOME OU À TOUTE AUTRE PLATEFORME PRISE EN CHARGE PAR WAYFAIR, EN Y ACCÉDANT OU EN L'UTILISANT, OU EN ACCEPTANT TOUT ACHAT DE PRODUIT DE WAYFAIR, VOUS ACCEPTEZ (EN VOTRE NOM OU AU NOM DE L'ENTREPRISE QUE VOUS REPRÉSENTEZ) D'ÊTRE LIÉ PAR L'ACCORD, INCLUANT CES CONDITIONS D'INSTALLATION ET D'ASSEMBLAGE.**

I-1 Produits couverts. Wayfair se réserve le droit de restreindre les Services, y compris en ce qui concerne le type de services fournis, les Produits admissibles pour les Services ou la région géographique dans laquelle les Services sont fournis, à tout moment ou pour toute raison.

I-2 Garanties. Vous déclarez et garantisiez que vous exécuterez et fournirez les Services d'une manière qui (i) est conforme à la pratique d'autres fournisseurs de services expérimentés, réputés et de premier ordre, qui exécutent ou fournissent régulièrement des services ou des produits similaires; (ii) respecte ou dépasse les normes de l'industrie; et (iii) se conforme aux Lois et règlements applicables, y compris l'obtention et le maintien de tous les certificats, enregistrements, permis, accréditations et licences requis ou les autres exigences réglementaires relatives à la passation de marchés généraux au niveau local ou étatique.

I-3 Permis, assurance. Vous vous engagez à obtenir tous les permis, toutes les licences et toutes les approbations requises en rapport avec les Services et à maintenir les polices d'assurance énoncées ci-dessous. Vous vous assurerez également que toute personne agissant pour vous ou en votre nom dans le cadre des Services possède une licence, une certification ou une accréditation appropriée, conformément à la Loi applicable, et qu'elle possède les compétences, l'expérience et les capacités requises pour fournir les Services. Vous êtes responsable de tout Service sous-traité de la même façon que vous le seriez si vous exécutiez ou fournissiez ces Services vous-même. En plus des montants indiqués dans l'Article 12 (Assurance) des Conditions générales, pour pouvoir effectuer les Services, vous devez également obtenir, maintenir et détenir, en vigueur en tout temps, à vos seuls frais, la couverture d'assurance suivante :

- i. Une couverture des Produits et des activités complétées, en plus d'une couverture-responsabilité générale, qui couvre l'ensemble des Services énoncés dans les présentes;
- ii. Une assurance responsabilité civile complémentaire d'un montant de 5 millions de dollars (USD) couvrant à la fois la responsabilité civile générale et la responsabilité sur les produits et activités complétées;



- iii. Une couverture de l'indemnisation des accidents du travail égale ou supérieure aux restrictions statutaires.

I-4 Indemnisation. Outre les obligations énoncées à l'Article 9 des Conditions générales (Défense du fournisseur et indemnisation), vous défendrez, indemnifierez et dégagez de toute responsabilité chaque Partie de Wayfair contre toutes les pertes, tous les dommages, toutes les responsabilités, tous les manquements, toutes les réclamations, toutes les actions, tous les jugements, tous les règlements, tous les intérêts, toutes les récompenses, toutes les pénalités, toutes les amendes, tous les coûts ou toutes dépenses de quelque nature que ce soit, y compris les honoraires d'avocat raisonnables, qui sont encourus par une Partie de Wayfair découlant de ou liés de quelque manière que ce soit à une Réclamation dans la mesure où ils découlent des Services fournis ou sont liés à ceux-ci, ou de votre manquement réel ou présumé à vos obligations, déclarations ou garanties en vertu des présentes Conditions d'installation et d'assemblage.

I-5 Résiliation. Chaque Partie peut mettre fin à votre engagement à fournir ces Services à tout moment en transmettant un avis écrit à l'autre Partie.



CONDITIONS DE VENTE AU DÉTAIL PHYSIQUE

Les présentes Conditions de vente au détail physique utilisent les définitions des Conditions générales, le cas échéant, et sont complétées par les conditions spécifiées dans Partner Home (collectivement, les « **Conditions de vente au détail physique** »). Elles définissent et régissent le Programme de vente au détail physique (« **Programme de vente au détail physique** ») et s'appliqueront à la vente de vos Produits dans nos emplacements de vente au détail physique (« **Emplacements de vente au détail physique** »).

Les présentes Conditions de vente au détail physique font partie de l'Accord et s'appliquent uniquement aux activités décrites dans les présentes. **EN VOUS INSCRIVANT À PARTNER HOME OU À TOUTE AUTRE PLATEFORME PRISE EN CHARGE PAR WAYFAIR, EN Y ACCÉDANT OU EN L'UTILISANT, OU EN ACCEPTANT TOUT ACHAT DE PRODUIT DE WAYFAIR, VOUS ACCEPTEZ (EN VOTRE NOM OU AU NOM DE L'ENTREPRISE QUE VOUS REPRÉSENTEZ) D'ÊTRE LIÉ PAR L'ACCORD, INCLUANT CES CONDITIONS DE VENTE AU DÉTAIL PHYSIQUE.**

P-1 Produits.

P-1.1 Assortiment et emballage. Wayfair, à sa seule discrétion, déterminera les Produits qui peuvent être offerts dans ses Emplacements de vente au détail physique, et peut retirer des Produits à tout moment. Vous vous engagez à respecter les Directives sur l'emballage pour la vente au détail physique, que vous trouverez dans Partner Home. Ces Directives peuvent être mises à jour de temps à autre, ou autrement être modifiées occasionnellement dans Partner Home.

P-1.2 Échantillons de produit. Sur demande, vous fournirez des échantillons de Produits conformément à nos directives sur les échantillons de produits que vous trouverez dans Partner Home. Ces directives peuvent être mises à jour de temps à autre, ou autrement être modifiées occasionnellement dans Partner Home.

P-1.3 Disponibilité et article de fin de série. Vous ferez de votre mieux pour garder tous les Produits en stock. Vous fournirez un avis écrit à l'avance pour tout article de fin de série afin de permettre un délai d'exécution suffisant pour le retrait de cet article dans les Emplacements de vente au détail physique, comme indiqué dans les Directives de vente au détail physique que vous trouverez dans Partner Home. Ces directives peuvent être mises à jour de temps à autre, ou autrement être modifiées occasionnellement dans Partner Home.

P-2 Respect des prévisions. Les prévisions pour les Emplacements de vente au détail physique sont incorporées dans les prévisions de la quantité totale des articles dans votre compte Partner Home. Vous respecterez rigoureusement les prévisions omnicanales en matière de livraison pour ces articles afin de vous assurer que les points de vente obtiennent les produits à temps, en quantité suffisante et avec un stock suffisant.

P-3 Modification des politiques. Wayfair peut modifier les présentes Conditions de vente au détail physique et/ou toute directive d'accompagnement que vous trouverez dans Partner Home, ou autrement, qui peuvent être mises à jour de temps en temps dans Partner Home, en fournissant au Fournisseur un préavis écrit d'au moins trente (30) jours. La participation continue du Fournisseur au Programme de vente au détail physique de Wayfair à la suite d'une telle modification constituera une acceptation par le Fournisseur des conditions d'emplacement de vente au détail physique modifiées. Si le Fournisseur



n'accepte pas les modifications à ces conditions, le seul recours du Fournisseur est de cesser de participer au Programme de vente au détail physique.

P-4 Résiliation. Chaque Partie peut mettre fin à votre participation au Programme de vente au détail physique à tout moment en transmettant un avis écrit à l'autre Partie.

P-5 Conditions de Perigold. Pour éviter tout doute, des conditions spécifiques à Perigold seront fournies dans Partner Home.



CONDITIONS DES SERVICES DE MARKETING

Les présentes Conditions des services de marketing régissent votre utilisation et votre accès aux services de marketing offerts par l'entremise de Wayfair Partner Home et sont nommées collectivement les « **Conditions des services de marketing** ».

Les présentes Conditions des services de marketing font partie de l'Accord et s'appliquent uniquement aux activités décrites dans les présentes. **EN VOUS INSCRIVANT AUX SERVICES DE MARKETING, EN Y ACCÉDANT OU EN LES UTILISANT PAR L'ENTREMISE DE PARTNER HOME OU DE TOUTE AUTRE PLATEFORME PRISE EN CHARGE PAR WAYFAIR, VOUS ACCEPTEZ (EN VOTRE NOM OU AU NOM DE L'ENTREPRISE QUE VOUS REPRÉSENTEZ) D'ÊTRE LIÉ PAR L'ACCORD, INCLUANT CES CONDITIONS DES SERVICES DE MARKETING.**

En cas de conflit entre ces Conditions des services de marketing, l'ordre d'insertion ou OI (défini dans les présentes) et les Conditions générales, l'OI prévaudra, mais uniquement en ce qui concerne l'objet applicable.

M-1 Les Services. En ce qui concerne les présentes Conditions des services de marketing, les « Services » incluent une variété d'outils et de services gérés et en libre-service qui vous permettent de faire de la publicité et de promouvoir votre Marque et vos Produits sur les Propriétés du réseau Wayfair et sur certains canaux hors site. Sans limiter vos responsabilités et vos obligations en vertu du présent Accord, nous nous réservons le droit de déterminer et de contrôler tous les aspects (y compris toute la fonctionnalité) des Services et de toute propriété du réseau Wayfair, ainsi que le droit de reconcevoir, de modifier, de cesser d'offrir, ou de restreindre l'accès à l'un ou à tous les aspects de l'un eux à tout moment, à notre seule discrétion et sans préavis. Nous nous réservons le droit, à tout moment, de vous retirer de nos Services ou de suspendre, de rejeter ou de retirer l'un de vos Matériels ou de vos Publicités sans préavis. Nous nous réservons le droit de facturer l'un ou tous les aspects des Services à tout moment. Vous reconnaissez et acceptez que nous et chacun de nos Affiliés pouvons participer aux Services (p. ex., dans une enchère publicitaire) pour commercialiser nos produits et services ou ceux de nos Affiliés.

M-2 Ordre d'insertion. Les conditions générales du Service individuel sont énoncées dans l'Ordre d'insertion (IO) correspondant et dans les Conditions générales 3.0 de l'AAAA/IAB, telles qu'elles ont été modifiées par Wayfair.

Définitions des Conditions des services de marketing :

« **Propriété du réseau Wayfair** » signifie (a) notre famille de sites Web que nous ou nos Affiliés gérons (« **Sites de Wayfair** »); (b) tout site Web ou autre point de présence en ligne exploités par Wayfair ou nos Affiliés; et/ou (c) tout autre site Web, appareil, service, application, fonctionnalité ou point de présence en ligne par lesquels les Sites de Wayfair, et/ou les produits ou services (y compris les Services) qui y sont offerts sont souscrits, offerts, commercialisés, annoncés ou décrits.

CONDITIONS D'UTILISATION DE CASTLEGATE

Les présentes Conditions d'utilisation de Castlegate (« **Conditions de CastleGate** ») régissent la mise à disposition de services d'entreposage et de services associés énoncés dans les présentes, le Guide et les Cartes de tarifs à vous et à l'Entreprise que vous représentez par CastleGate en ce qui concerne les Produits de l'Entreprise. Les Cartes de tarifs, ainsi que les articles applicables du Guide font partie intégrante des présentes Conditions de CastleGate. En ce qui concerne les présentes Conditions de CastleGate, les « Services » incluent tous les services d'entreposage, d'exécution des commandes, à valeur ajoutée, multicanaux, de fret, de positionnement, de douane, et les services connexes décrits dans ces Conditions de CastleGate, dans le Guide et dans les Cartes de tarifs applicables.

Les présentes Conditions de CastleGate font partie de l'Accord et s'appliquent uniquement aux activités décrites dans les présentes. **EN VOUS INSCRIVANT AUX SERVICES CASTLEGATE, EN Y ACCÉDANT OU EN LES UTILISANT OU EN CLIQUANT POUR ACCEPTER CES CONDITIONS DE CASTLEGATE, VOUS ACCEPTEZ (EN VOTRE NOM OU AU NOM DE L'ENTREPRISE QUE VOUS REPRÉSENTEZ) D'ÊTRE LIÉ PAR L'ACCORD DE LA PLATEFORME PRINCIPALE, INCLUANT LES PRÉSENTES CONDITIONS DE CASTLEGATE, LE GUIDE ET LES CARTES DE TARIFS APPLICABLES.**

CastleGate peut modifier les présentes Conditions de CastleGate et les Cartes de tarifs en fournissant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours civils à l'Entreprise, à moins qu'une Carte de tarifs ne prévoie expressément un processus de modification différent. Le Guide peut être mis à jour, modifié ou complété par CastleGate à tout moment, à sa seule discrétion. Toute utilisation continue des Services suite à une modification des Conditions de CastleGate, du Guide ou des Cartes de tarifs applicables constituera une acceptation par l'Entreprise des conditions modifiées. Si l'Entreprise n'accepte pas ces modifications aux présentes Conditions de CastleGate, le seul recours de l'Entreprise est de résilier les présentes Conditions de CastleGate conformément à l'Article C-11. En cas de conflit entre les présentes Conditions de CastleGate et les Conditions générales, ces Conditions de CastleGate prévaudront, mais uniquement en ce qui concerne l'objet applicable. En cas de différend entre des documents de CastleGate connexes, l'ordre de priorité suivant s'appliquera : (1) les conditions générales applicables dans la Carte de tarifs; (2) le présent Accord, y compris les Conditions de CastleGate; et (3) les conditions du Guide.

C-1 Services d'exécution des commandes. CastleGate peut fournir les Services énoncés dans la Carte de tarifs pour l'exécution des commandes pour les Produits livrés aux Installations. CastleGate exécutera les Services sur une base non exclusive avec une compétence et une diligence raisonnables. Les services d'entreposage commenceront lorsque CastleGate confirmera la réception de la livraison à une Installation et l'acceptation des Produits à entreposer.

C-1.1 Inspection et période de litige.

i. CastleGate s'efforcera d'effectuer une Inspection dans les deux (2) jours ouvrables (tels que définis dans les présentes) à compter de la réception de tels Produits. À la suite de l'Inspection, CastleGate informera l'Entreprise conformément à l'article de la politique de contrôle de la qualité dans le Guide de tout problème avec chaque Produit reçu et des étapes suivantes, si l'Entreprise choisit de recevoir de telles notifications. Si CastleGate détermine que les Produits sont conformes à la suite de l'Inspection, CastleGate acceptera les Produits pour lesquels il offre les Services d'exécution des commandes et les autres Services applicables. L'évaluation de l'Inspection de CastleGate sera déterminante et Castlegate peut réviser toute évaluation à tout moment raisonnable et



s'efforcera de le faire dans les deux (2) jours ouvrables suivant la réception des Produits à entreposer.

ii. CastleGate s'efforcera en outre de procéder à un comptage des Produits reçus dans les deux (2) jours ouvrables suivant la réception de ces Produits (« **Comptage** »). CastleGate informera l'Entreprise du nombre d'unités reçues, tel qu'évalué lors du Comptage. Le Comptage de CastleGate sera déterminant. Pendant les soixante (60) jours suivant la diffusion par CastleGate de son avis de Comptage (« **Période de confirmation du Comptage** »), l'Entreprise peut faire part de ses inquiétudes au sujet du Comptage à CastleGate afin qu'elle les prenne en compte. Tout litige quant au Comptage formulé par écrit peut entraîner un recomptage des Produits par CastleGate. Après la Période de confirmation du Comptage, le silence de l'Entreprise sera interprété comme une acceptation et un alignement avec le Comptage fourni par CastleGate.

iii. La pénurie dissimulée, les dommages, les altérations ou vices cachés des Produits découverts après le dépôt dans l'entrepôt, lors d'une Inspection ultérieure, sont soumis à l'élimination, à la vente, à la monétarisation ou à une autre action à la discrétion de CastleGate, et CastleGate peut déduire l'allocation convenue pour les défauts de fabrication, conformément à la politique de contrôle de la qualité. Dans la mesure où les Produits reçus par CastleGate ne sont pas compatibles avec les catalogues de CastleGate et/ou de Wayfair applicables, CastleGate peut décider de ne pas offrir d'autres Services pour les Produits et peut, à sa seule discrétion, organiser le ramassage et la disposition d'une manière conforme à l'Article C-11.4 des présentes Conditions. À la suite de la diffusion par CastleGate de son évaluation de l'Inspection pour une période permise dans la politique de contrôle de la qualité (la « **Période de litige** »), l'Entreprise peut faire part de ses inquiétudes au sujet de l'évaluation de l'Inspection à CastleGate afin qu'elle les prenne en compte. Après la Période de litige, le silence de l'Entreprise sera interprété comme une acceptation et un alignement avec l'évaluation de l'Inspection fourni par CastleGate.

C-1.2 Suivi des produits. CastleGate doit conserver des documents de suivi électroniques permettant de faire le suivi du nombre d'unités de Produits, et, dans certains cas, de la taille ou des dimensions de ces Produits, entreposés dans ses entrepôts et ses magasins de détail, et présenter ces documents de suivi à l'Entreprise. Si l'Entreprise détermine que les documents électroniques ne correspondent pas à ses propres documents de suivi, l'Entreprise doit signaler l'écart à CastleGate par écrit (le « Rapport de réconciliation des stocks ») dans les soixante (60) jours suivant la première opération. CastleGate n'est pas requis de marquer physiquement les Produits ou de séparer les Produits des autres produits. Si CastleGate choisit de combiner les Produits avec d'autres produits, les documents de suivi de CastleGate feront foi pour déterminer quels produits sont la propriété de l'Entreprise. CastleGate peut, sans préavis, déplacer les Produits à l'intérieur ou entre les différentes installations d'entreposage. CastleGate peut imposer et modifier, de temps à autre, des restrictions d'horaire et des limites de volume sur la livraison et l'entreposage des Produits, et l'Entreprise s'engage à se conformer à ces restrictions et limites. CastleGate ne garantit pas l'exactitude des documents de suivi électroniques pour leur utilisation ou leur fiabilité par toute personne ou entité autre que l'Entreprise, et en ce qui concerne l'Entreprise uniquement pour le processus décrit dans ce paragraphe. Par les présentes, CastleGate décline toute responsabilité pour les dommages résultant de l'utilisation ou de la



confiance accordée par l'Entreprise ou tout tiers aux documents de suivi électroniques de CastleGate.

C-2 Services à valeur ajoutée. L'Entreprise doit s'assurer que tous les Produits sont emballés et étiquetés conformément à toutes les Lois applicables. Tous les Produits doivent être livrés à CastleGate avec des UPC et des étiquettes GS1-128 utilisables. CastleGate fournira les Services énoncés dans la Carte de tarifs des Services à valeur ajoutée en ce qui concerne les Produits à la discrétion raisonnable de CastleGate, conformément aux normes de CastleGate fournies à l'Entreprise par écrit de temps à autre, y compris, sans s'y limiter, les Services énoncés dans le Guide. Les Services d'emballage sont facturés par unité d'emballage. Les Services de palettisation sont facturés par palette. Les Services supplémentaires sont facturés par unité d'emballage, sauf indication contraire. À la demande de l'Entreprise, CastleGate expédiera les Produits entreposés dans les Installations à l'Entreprise (Services de fret de retour au vendeur selon la Carte de tarifs des Services à valeur ajoutée) ou fera en sorte que ces Produits soient disponibles pour que l'Entreprise les récupère dans les Installations désignées. Les Services de fret de retour au vendeur et l'habilitation de CastleGate au ramassage des Produits par l'Entreprise constitueront chacun un Service de traitement de retour au vendeur selon la Carte de tarifs des Services à valeur ajoutée et conformément à l'article de la politique de Service de retour au vendeur. L'Entreprise est seule responsable des frais de douanes ou des autres coûts associés aux Services de fret de retour au vendeur, dont les coûts seront en plus du prix proposé.

C-3 Services multicanaux.

C-3.1 Général. À la demande de l'Entreprise, CastleGate peut fournir les Services énoncés dans la Carte de tarifs multicanal en ce qui concerne les Produits vendus par des revendeurs autres que CastleGate ou un Affilié de CastleGate (« Services multicanaux »). Sauf avis contraire de CastleGate, les Services multicanaux ne sont pas disponibles en rapport avec les services d'entrepôts douaniers, tels que décrits dans l'Article C-6 ci-dessous. Les taux et les prix indiqués dans la Carte de tarifs pour l'exécution des commandes ne s'appliquent pas à ces Produits. Les taux et les prix, y compris la tarification à paliers et les frais supplémentaires, seront tels qu'énoncés dans la Carte de tarifs multicanal. L'Entreprise livrera les Produits qui seront vendus par des revendeurs autres que CastleGate ou un Affilié de CastleGate aux Installations, comme indiqué par CastleGate et conformément à l'article sur la Politique du programme des Services multicanaux.

C-3.2 Comptes d'expédition. L'Entreprise est responsable de l'activation des comptes d'expédition pour chaque compte de revendeur, et de la sélection d'un compte d'expédition pour chaque commande, qui doit être un compte d'expédition Wayfair ou un compte d'expédition autre que Wayfair. L'Entreprise est responsable de la mise à jour de ses informations pour le compte d'expédition autre que Wayfair et de s'assurer que le compte d'expédition est correctement activé pour expédier des produits et facturer les frais d'envoi. L'Entreprise doit résoudre rapidement tout problème avec le transporteur ou le revendeur applicable qui pourrait survenir en ce qui concerne tout compte d'expédition autre que Wayfair. Sauf indication contraire dans les présentes ou dans une Carte de tarifs, si l'Entreprise choisit d'expédier une commande avec un compte d'expédition non-Wayfair et que, pour toute raison, l'expédition ou la facturation échoue, et que la commande est facturée au compte d'expédition Wayfair, l'Entreprise sera responsable envers CastleGate, et à la seule discrétion de CastleGate : (i) du taux applicable fourni dans la Carte de tarifs multicanal pour les Services multicanaux fournis, moins tout montant déjà payé pour les Services associés à cette commande; ou (ii) des frais de livraison réels encourus par CastleGate ou Wayfair concernant l'ensemble des commandes touchées, et de tous les frais supplémentaires imposés à



CastleGate ou à Wayfair par le transporteur, y compris, mais sans s'y limiter, les frais de refacturation. CastleGate doit inclure ces frais sur une facture que l'Entreprise paiera conformément aux présentes conditions.

C-3.3 Informations sur les commandes multicanaux. L'Entreprise est responsable de fournir à CastleGate des informations relatives aux commandes précises et sera responsable envers CastleGate des frais imposés à CastleGate ou à Wayfair par un transporteur en raison d'informations incorrectes fournies par l'Entreprise, y compris, mais sans s'y limiter, les frais de refacturation, les frais supplémentaires pour adresse incorrecte, les frais pour les tentatives de livraison infructueuses et les frais pour des dimensions d'expédition incorrectes.

C-3.4 Confidentialité des données.

i. **Renseignements personnels multicanaux.** Les informations relatives aux commandes multicanaux sont les Renseignements confidentiels de l'Entreprise (tels que définis ci-dessous) et CastleGate utilisera ces informations uniquement pour fournir les Services multicanaux. Dans la mesure où les informations relatives aux commandes multicanaux comprennent des Données personnelles telles que définies dans les Lois en matière de confidentialité et de protection des données applicables, l'Entreprise déclare et garantit que : (i) les Données personnelles divulguées par elle à CastleGate pour des Services multicanaux (« **Renseignements personnels multicanaux** ») sont exactes et à jour et sont recueillies par l'Entreprise et en son nom, conformément aux Lois en matière de confidentialité et de protection des données; (ii) elle est en droit de les divulguer et CastleGate est en droit de recevoir ces Renseignements personnels multicanaux conformément aux Lois en matière de confidentialité et de protection des données; (iii) elle a informé chaque personne physique concernée avant de divulguer ses Renseignements personnels multicanaux (en totalité ou en partie) à CastleGate, et ce, sous une forme appropriée, de manière à ce que le traitement des renseignements personnels soit équitable, transparent et licite, qui inclut le partage de ces Renseignements personnels multicanaux par l'Entreprise avec CastleGate ou un Affilié de CastleGate et le traitement de ces Renseignements personnels multicanaux par CastleGate ou un Affilié de CastleGate en vertu des Lois en matière de confidentialité et de protection des données; (iv) elle doit informer CastleGate si elle prend connaissance de toute modification ou circonstance qui pourra, peut ou est présumée avoir un impact sur la légalité de tout traitement des Renseignements personnels multicanaux; et (v) elle ne doit pas, directement ou indirectement, faire en sorte que CastleGate ou un Affilié de CastleGate enfreigne les Lois en matière de confidentialité et de protection des données. En ce qui concerne les Renseignements personnels multicanaux, sauf indication contraire, l'Entreprise est un Responsable du contrôle des données et CastleGate est un Responsable du contrôle des données ou un Fournisseur de services indépendant tel que défini par les Lois en matière de confidentialité et de protection des données.

ii. En plus de ce qui précède, chaque Partie déclare et garantit que : (i) elle respectera scrupuleusement les Lois en matière de confidentialité et de protection des données applicables en ce qui concerne la gestion des Renseignements personnels multicanaux; (ii) elle informera l'autre Partie dans les plus brefs délais, et en tout état de cause dans les 24 heures suivant la prise de connaissance de l'événement, en cas de violation de la sécurité entraînant la destruction, la perte, la modification, la divulgation non autorisée ou l'accès illégaux à tout Renseignement personnel multicanal.

iii. **Transferts internationaux.** Si et dans la mesure où les Services multicanaux impliquent le transfert de données personnelles qui sont soumises au RGPD à un pays en dehors de l'Espace économique européen (« **EEE** ») qui n'a pas été considéré comme adéquat par la Commission européenne, un tel transfert sera régi par les Clauses contractuelles standards pour le transfert de données personnelles à un pays tiers conformément au règlement (UE) 2016/679, comme présenté dans l'annexe de la Décision d'exécution (UE) 2021/914 du 4 juin 2021 (le « **CTT** »), module un (responsable du traitement à responsable du traitement), les Annexe I et Annexe II, qui sont intégrées à titre de référence dans les présentes et comme faisant partie du présent Accord. Si et dans la mesure où les Services multicanaux impliquent le transfert de données personnelles qui sont soumises au RGPD du Royaume-Uni à un pays en dehors du Royaume-Uni, les Clauses obligatoires du Royaume-Uni sont applicables et sont intégrées à titre de référence dans les présentes. Wayfair peut mettre fin aux Clauses obligatoires du Royaume-Uni, comme prévu à l'Article 19 des Clauses obligatoires du Royaume-Uni.

C-4 Services de ramassage de fret. Si l'Entreprise expédie les Produits à CastleGate dans le cadre des contrats de transporteur routier ou de courtier de CastleGate ou d'Affiliés de CastleGate (« **Services de ramassage de fret** »), l'Entreprise paiera à CastleGate les Frais pour le ramassage de fret (i) à l'adresse <https://partners.wayfair.com/d/freight-pickup-rates-ui> pour les envois en Amérique du Nord et (ii) tel que proposés pour les envois en Europe. Les Services de ramassage de fret sont des « Services » en vertu des présentes Conditions de CastleGate. L'Entreprise doit préparer correctement les Produits pour le ramassage par CastleGate ou les transporteurs routiers ou courtiers de ses Affiliés. CastleGate peut ajuster les Frais pour le ramassage de fret à la seule discrétion de CastleGate en fournissant un avis écrit d'au moins trente (30) jours à l'Entreprise. L'Entreprise doit également payer les Frais accessoires liés aux Services de ramassage de fret énumérés ou proposés pour les Frais pour le ramassage de fret.

C-5 Services de positionnement. CastleGate peut repositionner les Produits dans tout le réseau d'entrepôt de CastleGate (« **Services de positionnement** ») selon la Carte de tarifs pour les Services de positionnement.

C-6 Services d'entrepôt douanier.

C-6.1 Entreposage douanier et conformité. CastleGate peut entreposer des Produits dans des Installations douanières à des fins de report des droits de douane ou de dédouanement conformément à l'article du Programme d'entrepôt douanier du R.-U. applicable. L'Entreprise reconnaît que tous les Produits entreposés dans de telles Installations restent sous la surveillance des autorités douanières jusqu'à ce qu'ils soient libérés conformément aux règlements douaniers applicables. L'Entreprise est responsable de fournir tous les documents de douane nécessaires, les documents requis par CastleGate, y compris, mais sans s'y limiter, conformément à l'Article susmentionné et aux procédures opérationnelles standards de CastleGate, en veillant à la conformité avec les lois et règlements en matière d'importation et d'exportation, en classant et en évaluant correctement les Produits et en obtenant toutes les licences, tous les permis ou toutes les approbations requis. CastleGate n'est pas responsable des retards, des pénalités, des saisies ou des frais engendrés par le manquement de l'Entreprise à fournir des documents de douane exacts et complets ou les documents requis par CastleGate ou à se conformer aux lois et règlements douaniers applicables, y compris, mais sans s'y limiter, fournir des classifications et évaluations de produits incorrectes. L'Entreprise est responsable de tous les risques associés à la classification, à l'évaluation et à la conformité des Produits.



CastleGate se réserve le droit de refuser l'entreposage de Produits qui ne répondent pas aux exigences juridiques ou réglementaires.

C-6.2 Audits douaniers et inspections. L'Entreprise reconnaît que les autorités douanières peuvent inspecter, auditer ou exiger les registres relatifs à l'entreposage douanier. CastleGate doit coopérer avec ces inspections et peut fournir aux autorités douanières un accès aux Produits et aux documents sans avis préalable à l'Entreprise. Les frais occasionnés par ces inspections douanières sont à la charge de l'Entreprise.

C-6.3 Mainlevée et retrait des Produits. La mainlevée des Produits entreposés dans un entrepôt douanier ne sera pas accordée tant que tous les frais de douanes, toutes les taxes et toutes les formalités douanières n'auront pas été complétés. Pour les Produits qui doivent être retournés à l'Entreprise, l'Entreprise doit organiser le dédouanement, la mainlevée et le retrait appropriés des Produits dans le délai réglementaire applicable et conformément à l'article de la politique de Service de retour au vendeur. Si l'Entreprise ne retire pas les Produits dans le délai requis, CastleGate peut retourner, se débarrasser ou vendre aux enchères les Produits conformément aux présentes Conditions de CastleGate et aux Lois et règlements applicables, et tous les frais encourus sont à la charge de l'Entreprise.

C-6.4 Aucun entreposage mixte. La compagnie peut avoir recours aux services d'entreposage douanier de CastleGate ou les services d'entreposage standards, mais pas les deux en même temps. Si l'Entreprise utilise les services d'entreposage douanier de CastleGate, tout ce qui est déjà entreposé dans l'Installation standard de CastleGate doit être retiré — soit au moyen d'un retour au vendeur, d'un écoulement des stocks, ou d'une liquidation — avant que les services d'entreposage douanier ne commencent. Ceci est requis pour éviter le mélange et pour des raisons de conformité.

C-7 Boîtes multiples. Si le Fournisseur n'inscrit pas correctement ses Produits dans le programme de boîtes multiples d'accès de base ou dans le programme de boîtes multiples d'accès premium offert par CastleGate, CastleGate se réserve le droit, à sa seule discrétion, de liquider ou de se débarrasser des Produits non conformes conformément aux présentes conditions et aux Conditions et services du Programme de Boîtes multiples (l'« article de Boîtes multiples ») régissant le Programme de boîtes multiples.

C-8 Dommages et produits défectueux. CastleGate peut, à sa seule discrétion, se débarrasser, de la manière qu'elle jugera appropriée, des Produits qui sont arrivés à une Installation CastleGate ou qui sont plus tard découverts être arrivés endommagés ou défectueux après un appel d'offres, un dépôt ou un reçu, ou pour des raisons de santé, de sécurité ou autres, y compris, mais sans s'y limiter, les Produits qui échouent l'Inspection de l'Article C-1.1. CastleGate n'aura aucune responsabilité envers l'Entreprise en ce qui concerne cette élimination. À la seule discrétion de CastleGate, l'Entreprise peut être tenue responsable envers CastleGate des coûts et des dépenses encourus par CastleGate pour le retrait et l'élimination des Produits et s'engage à indemniser, défendre et exonérer CastleGate de toute réclamation, amende ou pénalité qui résulteraient d'une telle élimination. CastleGate gérera les réclamations et l'élimination des Produits relevant du présent Article, conformément aux conditions associées disponibles dans le Guide. Sauf si un délai plus court est requis en vertu de l'article applicable dans le Guide, y compris l'article de la politique de Service de retour au vendeur (dans ce cas, le délai le plus court s'applique), les réclamations pour perte ou dommages aux Produits doivent être soumises à CastleGate, par écrit, avec les pièces justificatives requises dans les soixante (60) jours ouvrables suivant la livraison des Produits ou après la notification de la perte des Produits ou du dommage causé à

ceux-ci, en partie ou en totalité, selon le délai le plus court. Entre les Parties, en l'absence de négligence de la part de CastleGate, l'Entreprise est responsable de la perte des Produits ou du dommage causé à ceux-ci, y compris lorsque les Produits ne se trouvent pas dans les Installations de CastleGate et avant leur réception et inspection, comme le stipule l'Article C-1.1. CastleGate ne sera pas responsable envers l'Entreprise ou les autres Parties pour la perte des Produits ou le dommage causé à ceux-ci, qu'ils soient entreposés ou transportés, à moins que l'Entreprise ne présente une réclamation conformément au présent Article et à tout article du Guide applicable, et qu'elle n'entame l'action dans les neuf (9) mois suivants la date de livraison par CastleGate ou dans les neuf (9) mois suivants la date à laquelle vous avez été avisé de la perte des Produits ou du dommage causé à ceux-ci, en partie ou en totalité, selon le délai le plus court.

C-9 Frais et paiement. L'Entreprise paiera CastleGate pour les Services exécutés intégralement et sans déduction ni compensation, aux taux et prix indiqués dans les Cartes de tarifs ou autrement cités dans les présentes. CastleGate peut vérifier le poids et les dimensions des Produits en utilisant des échantillons représentatifs et les mesures de CastleGate seront déterminantes dans le cadre de la tarification en fonction du poids et/ou des dimensions des Produits. L'Entreprise doit payer le montant facturé à CastleGate dans les trente (30) jours suivant la date de la facture. L'Entreprise doit informer CastleGate par écrit de tout litige concernant la facture dans les quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de la facture. Les factures pour lesquelles une telle notification n'a pas été reçue durant cette période seront réputées être acceptées par l'Entreprise comme étant vraies et exactes. Sauf si l'Entreprise soulève par écrit un litige raisonnable, le montant facturé non réglé par l'Entreprise dans les trente (30) jours suivant la date de la facture portera un intérêt à un taux de 1,5 % par mois ou au taux d'intérêt maximal permis par la loi, selon le plus bas des deux. En cas de litige concernant les montants dus à CastleGate par l'Entreprise, l'Entreprise est responsable de tous les coûts de recouvrement encourus par CastleGate, y compris, mais sans s'y limiter, les frais juridiques et les frais juridiques et d'agence de recouvrement et les intérêts à 1,5 % par mois ou au taux le plus élevé permis par la loi, selon le plus bas des deux, à moins qu'un montant inférieur ne soit accepté par CastleGate. CastleGate et ses Affiliés peuvent compenser ou recouvrer tout montant dû à l'Entreprise contre tout montant que l'Entreprise ou tout Affilié de l'Entreprise doit à ces entités. CastleGate et ses Affiliés peuvent utiliser un taux de change raisonnable dans l'exercice de leurs droits en vertu de la phrase ci-dessus. Si CastleGate ou ses Affiliés paient normalement l'Entreprise par carte de crédit, CastleGate ou ses Affiliés peuvent facturer à l'Entreprise 3 % supplémentaire sur tous ces montants compensés à titre de frais administratifs. L'Entreprise est seule responsable de toutes les taxes résultant des Services. Pour les Services fournis en Europe (y compris dans l'EEE, au Royaume-Uni et en Suisse), les factures seront émises et payées dans la devise par défaut de l'Entreprise avec CastleGate.

C-10 Déclarations et garanties de l'Entreprise. L'Entreprise ne doit pas offrir de produits illégaux ou contrefaits, ou des produits sujets à des embargos ou des sanctions à CastleGate. L'Entreprise ne doit pas offrir de produits ou matériaux dangereux à CastleGate sans le consentement écrit préalable de CastleGate. L'Entreprise doit fournir tous les détails de classification et les documents concernant les matériaux et les produits dangereux. CastleGate aura le droit de ne pas accepter la livraison, le traitement et l'entreposage de tout Produit, y compris, mais sans s'y limiter, les Produits qui ne répondent pas aux exigences du présent Article C-10 ou aux exigences de sécurité et de conformité des produits de CastleGate, et ces Produits seront retournés à l'Entreprise ou éliminés aux seuls frais et coûts de l'Entreprise. L'Entreprise sera responsable du paiement des frais d'entreposage et des coûts encourus par CastleGate pendant toute suspension de la vente et cessation de l'affichage, de la publicité ou de la promotion de tout Produit de l'Entreprise à la discrétion de CastleGate. L'Entreprise déclare et garantit qu'elle possède tous les droits, titres et intérêts sur tous les Produits offerts ou déposés auprès de

CastleGate et dispose de tous les droits et de toutes les autorités nécessaires pour les livrer à CastleGate et organiser la prestation des Services. L'Entreprise doit fournir à CastleGate des informations précises, complètes et suffisantes pour permettre à CastleGate de se conformer aux présentes Conditions de CastleGate, aux instructions de l'Entreprise et à toutes les Lois et à tous les règlements applicables en matière d'entreposage, de manipulation et de transport des Produits. L'Entreprise doit informer rapidement CastleGate des caractéristiques de tout Produit qui : (i) nécessite un entreposage, une manipulation, un emballage, un matériau, un équipement ou des précautions spéciaux; (ii) peut être dangereux ou présenter des risques pour les personnes ou les biens, y compris, mais sans s'y limiter, les employés, les sous-traitants ou les agents de CastleGate, que ce soit par la manipulation, l'exposition ou autrement; (iii) sont définis comme étant des matériaux ou des produits dangereux ou sont autrement soumis à la réglementation en vertu de toute loi ou réglementation internationale, fédérale, étatique, provinciale ou locale; ou (iv) sont ou devraient être considérés comme étant susceptibles de causer des dommages à toute Installation, à tout équipement ou à tout autre produit. CastleGate se réserve le droit de ne pas accepter de Produits qui sont identifiés comme faisant partie de ce qui précède ou qui pourraient raisonnablement causer une infestation, une contamination ou des dommages à d'autres produits sous sa garde. CastleGate informera rapidement l'Entreprise d'un tel refus et ne sera pas responsable des frais d'entreposage alternatif, de surestaries, de rétention, de transport ou d'autres frais encourus en raison d'un tel refus. En aucun cas, l'Entreprise ne livrera à CastleGate des Produits soumis à la réglementation sur les déchets, qu'ils soient dangereux ou non. L'Entreprise déclare également que, en ce qui concerne les Produits, qui, en raison de lois, statuts, ordonnances ou règlements internationaux, fédéraux, étatiques, provinciaux ou locaux, nécessitent une manipulation, un entreposage, un empilage, une ségrégation, une documentation, une certification des registres, des rapports ou un autre traitement spécial au-delà des services offerts par CastleGate en ce qui concerne les produits dans le cours normal des affaires, l'Entreprise fournira à CastleGate par écrit toutes les informations et instructions nécessaires pour se conformer aux exigences applicables aux Produits. CastleGate n'est pas tenue de fournir ou d'arranger des services spécialisés en ce qui concerne tout Produit à moins que de telles instructions n'aient été fournies conformément au présent Article et que la réception et l'acceptation soient confirmées par écrit par CastleGate.

C-11 Durée et résiliation.

C-11.1 Durée. L'Accord, y compris les présentes Conditions de CastleGate, est en vigueur immédiatement et restera en vigueur jusqu'à ce qu'il soit résilié conformément au présent Article C-11 (la «**Durée** »).

C-11.2. Résiliation.

i. Chaque Partie peut résilier l'Accord ou les présentes Conditions de CastleGate pour toute raison ou sans raison en fournissant à l'autre Partie un préavis de résiliation écrit d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours.

ii. Chaque Partie peut résilier l'Accord ou les présentes Conditions de CastleGate immédiatement en fournissant un avis de résiliation écrit à l'autre Partie dans l'éventualité où l'autre Partie déclenche un événement de défaut. Un «**Événement de défaut** » inclut lorsque l'autre Partie : (a) cesse ses activités commerciales ou met autrement fin à ses opérations commerciales; (b) admet par écrit son incapacité à payer ses dettes au fur et à mesure qu'elles sont exigibles; (c) effectue une cession générale de ses biens au profit de ses créanciers; (d) dépose une requête, volontairement ou involontairement, en vertu de toute loi étatique ou fédérale en matière de faillite ou d'insolvabilité, se voit nommé un



séquestre pour son entreprise ou devient insolvable; ou (e) enfreint toute condition substantielle de l'Accord ou les présentes Conditions de CastleGate, et ne remédie pas à cette violation dans les trente (30) jours suivant la réception d'un avis écrit sur cette violation.

iii. Une Partie qui résilie l'Accord ou les présentes Conditions de CastleGate ne sera tenue à aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, pour tout préjudice, toute perte ou toute dépense subis ou encourus par l'autre Partie après la résiliation selon les conditions du présent Article C-11, peu importe si elle connaissait ou non la possibilité d'un tel préjudice, d'une telle perte ou d'une telle dépense.

C-11.3 Post-résiliation.

i. À la résiliation de l'Accord ou des présentes Conditions de CastleGate : (a) CastleGate continuera à exécuter toute commande pour les Produits en suspens à compter de la date d'entrée en vigueur de la résiliation; (b) CastleGate peut continuer à fournir des Services en ce qui concerne les retours de Produit par les clients de CastleGate ou de ses Affiliés; (c) l'Entreprise continuera à devoir et à payer CastleGate pour tous les frais en vertu des présentes Conditions de CastleGate, que ceux-ci soient accumulés avant ou après la résiliation; et (d) l'Accord, y compris les présentes Conditions de CastleGate, continuera à régir l'offre et le paiement de tous les Services.

ii. L'Entreprise informera CastleGate par écrit dans les dix (10) jours suivant la réception de l'avis de résiliation de l'une ou l'autre Partie à savoir si elle : (a) paiera CastleGate à l'avance pour organiser l'expédition des Produits en la possession de CastleGate à l'Entreprise; ou (b) ramassera les Produits aux Installations aux dates et heures indiquées par CastleGate, et à la seule discrétion de CastleGate, dans les deux cas dans les trente (30) jours suivant la date d'entrée en vigueur de la résiliation. Si l'Entreprise ne fournit pas un tel avis, l'Entreprise sera réputée avoir sélectionné l'option (b) en vertu du présent paragraphe. Quelle que soit l'option de sélection de l'Entreprise en vertu du présent paragraphe, CastleGate facturera les frais applicables requis pour préparer les Produits pour l'expédition, comme indiqué dans la Carte de tarifs applicable. Si l'option (a) ou l'option (b) de l'Article C-11.3 (ii) ne sont pas exécutées dans le délai de trente (30) jours requis, l'Entreprise cède alors tous les droits, titres et intérêts desdits Produits restants à CastleGate, et CastleGate peut se débarrasser de ces Produits ou les vendre (et conserver toutes les recettes de vente) ou prendre toute autre mesure conforme à la propriété des Produits. CastleGate n'aura aucune responsabilité ou obligation envers l'Entreprise relative à cette élimination, vente ou autre mesure.

C-11.4 Faillites, post-résiliation, et défaut de ramassage ou de paiement pour la livraison des Produits.

i. Si l'Entreprise : (a) dépose une requête, volontairement ou involontairement, en vertu de toute loi étatique ou fédérale en matière de faillite ou d'insolvabilité; ou (b) ne paie pas CastleGate en vertu de l'Article C-11.3(ii)(a) ci-dessus ou ne ramasse pas les Produits aux dates et heures indiquées par CastleGate en vertu de l'Article C-11.3(ii)(b) ci-dessus; ou (c) livre des Produits qui ne sont pas conformes à l'Article C-1.1(iii), CastleGate peut :



1. En échange de frais raisonnables ou en compensation des créances de l'Entreprise, organiser l'envoi des Produits en la possession de CastleGate à l'Entreprise (option 1); ou

2. Coordonner avec l'Entreprise pour que les Produits soient récupérés aux Installations aux dates et heures indiquées par CastleGate, et à la seule discrétion de CastleGate (option 2).

ii. Si l'option 1 ou l'option 2 de l'Article C-11.4(i) ne sont pas organisées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la présentation de la requête ou de l'avis de faillite, de la date de la résiliation ou de la date de livraison non conforme, l'Entreprise cède alors tous les droits, titres et intérêts desdits Produits restants à CastleGate, et CastleGate peut se débarrasser de ces Produits ou les vendre (et conserver toutes les recettes de vente) ou prendre toute autre mesure conforme à la propriété des Produits. CastleGate n'aura aucune responsabilité ou obligation envers l'Entreprise relative à cette élimination, vente ou autre mesure.

C-11.5 Avis. Toutes les communications concernant la résiliation de l'Entreprise et les droits de post-résiliation limités en vertu de l'Article C-11 doivent être envoyées avec une copie conforme à legal@wayfair.com, et ce, conformément aux exigences en matière d'avis de l'Article C-19.

C-12 Privilège. L'Entreprise déclare et garantit à CastleGate qu'elle détient la propriété légale de, et le droit et l'autorité légaux de remettre à CastleGate ou de déposer auprès de CastleGate, l'ensemble des Produits. Sauf si la Loi applicable l'interdit, CastleGate bénéficiera d'un privilège général et continu, réel et constructif, sur l'Entreprise, sur tous les Produits remis à CastleGate ou déposés auprès de CastleGate, et sur les recettes de leur vente, pour tous les frais prévus dans les présentes, y compris les frais d'entreposage, les réclamations pour sommes avancées, les intérêts, l'assurance, le transport, la main-d'œuvre, le calage, l'emballage, le pesage, l'entretien des véhicules, et tous autres tarifs, frais et dépenses en rapport avec ces Produits ou toute pièce de ceux-ci, pour toutes les dépenses requises pour la conservation ou le retrait des Produits, tous les frais et toutes les dépenses raisonnables pour l'avis et la publicité pour la vente des Produits en cas de défaut, et pour tous les frais, y compris les frais judiciaires et les honoraires d'avocat ou coûts juridiques raisonnables (sur la base d'une indemnisation intégrale), engagés pour recouvrer les frais ou faire valoir ce privilège, ou se défendre si CastleGate devient une partie de tous litiges concernant les Produits, ou en déposant une action en entrepôt pour la détermination de la propriété des Produits. L'Entreprise s'engage à payer tous les frais à leur échéance, et CastleGate peut, à sa discrétion, intenter une action pour recouvrer les frais impayés sans avoir à préalablement exclure son privilège.

C-13 Accord de sûreté sur les comptes clients.

C-13.1 Concession de sûreté. À compter de la date des présentes, pour la valeur fournie par CastleGate et ses Affiliés en vertu de l'Accord et des présentes Conditions de CastleGate, l'Entreprise concède de manière irrévocable à CastleGate et à ses Affiliés, pour garantir le paiement et l'exécution intégrale de toutes les obligations garanties (telles que définies ci-dessous dans l'Article C-13.2), une sûreté et s'engage et cède à CastleGate les propriétés, les actifs et les droits de l'Entreprise suivants, où qu'ils se trouvent, que la société détient actuellement ou acquerra par la suite un droit de propriété ou tout autre intérêt ou pouvoir de transfert, ainsi que tous les produits et les recettes de leur vente, et tous les livres et registres s'y rapportant (tous les documents étant ci-après dénommés « **Sûreté réelle** ») : tous les comptes



clients de l'Entreprise démontrant tout droit au paiement de Wayfair LLC, de CastleGate ou des Affiliés de CastleGate pour des Produits vendus ou loués, ou pour des Services fournis, existants ou achetés par la suite, et les recettes des comptes clients, y compris tous les Produits retournés ou repris par l'Entreprise et toutes les réclamations de l'Entreprise contre les entreprises de transport public pour les Produits perdus ou endommagés en transit.

C-13.2 Obligations garanties. L'Accord, y compris les présentes Conditions de CastleGate, garantit l'exécution et le paiement rapides et intégraux de toute dette, des obligations, des passifs et des engagements de l'Entreprise envers CastleGate et ses Affiliés, de toute nature ou description, individuellement ou collectivement, qu'elles soient directes ou indirectes, conjointes ou solidaires, absolues ou éventuelles, dues ou seront dues, volontaires ou involontaires, existantes ou futures (y compris tous les intérêts, frais et honoraires d'avocat), les coûts et les dépenses que l'Entreprise est par les présentes ou autrement tenue de payer et d'exécuter conformément à l'Accord, y compris les présentes Conditions de CastleGate, en vertu de la loi ou autrement courues avant et après la présentation de toute requête de mise en faillite ou le commencement de toute procédure d'insolvabilité, la réorganisation ou toute autre procédure similaire concernant l'Entreprise, qu'une réclamation pour intérêts, frais ou dépenses post-requête soit admise ou non dans une telle procédure, indépendamment du fait qu'elle concerne le paiement d'une somme d'argent, en vertu de ou relativement à l'Accord ou aux présentes Conditions de CastleGate, y compris les instruments ou les accords signés et livrés en vertu de celui-ci ou en rapport avec celle-ci (les « **Obligations garanties** »).

C-13.3 Avis de sûreté sur les comptes clients. CastleGate ou ses Affiliés peuvent, à leur discrétion, demander à l'Entreprise d'informer les débiteurs du compte et les autres personnes ayant des obligations sur toute Sûreté réelle de la sûreté de CastleGate ou de ses Affiliés pour tout compte client ou autre Sûreté réelle et leur ordonner de remettre les paiements directement à CastleGate ou à ses Affiliés. L'Entreprise transmettra rapidement toutes les recettes perçues des comptes clients sujets au présent Accord à CastleGate sous la forme qu'elles ont été reçues.

C-13.4 Covenants. L'Entreprise donne à CastleGate le droit d'inspecter ses registres comptables liés aux comptes clients ou à toute transaction entre les parties, avec un avis d'au moins deux (2) jours ouvrables. L'Entreprise doit : (a) tenir des registres comptables exacts sur tous les comptes clients; (b) respecter les délais de paiement de toutes les taxes, et de tous les jugements et les frais sur la Sûreté réelle; et (c) endosser, céder et remettre tout acte mobilier, billet à ordre ou instrument relatif à la Sûreté réelle, sur demande de CastleGate. L'Entreprise renonce à la présentation, à la demande et à tous les avis connexes.

C-13.5 Perfection de la sûreté. L'Entreprise s'engage à exécuter tous les documents requis, à obtenir des accords tiers et à prendre des mesures supplémentaires à ses frais pour maintenir la valeur, la perfection ou la priorité de la sûreté de CastleGate ou pour faire appliquer ses droits sur la Sûreté réelle.

C-13.6 Recours. En cas d'Événement de défaut (tel que défini dans l'Article C-11), CastleGate peut : (a) déclarer que toutes les obligations garanties sont immédiatement exigibles; (b) prendre possession de la Sûreté réelle sans demande ni procédure juridique; (c) demander à l'Entreprise de rendre la Sûreté réelle disponible; (d) se débarrasser de la Sûreté réelle conformément à la Loi applicable; et (e) exercer tous les droits en vertu de l'Article 9 du UCC.



C-13.7 Juridiction. Cet Article sera régi par les lois applicables à l'Accord, ainsi que par les présentes Conditions de CastleGate, y compris le UCC, sans tenir compte du choix des principes de droit dans toute juridiction.

C-14 Audits non publics ou tiers, accords de dépositaire ou droits de prêteur. CastleGate n'autorise pas d'audits publics, d'inspections par des tiers ou d'audits de ses Installations ou de ses activités initiés par l'Entreprise, à moins que la Loi applicable l'exige explicitement ou que CastleGate y ait consenti par écrit. CastleGate ne signera pas d'accords de dépositaire, de renonciation au consentement ou tout accord accordant à des prêteurs tiers des droits sur les Produits entreposés, y compris l'accès, l'inspection ou le contrôle. Toute vérification légalement requise doit être effectuée de manière à minimiser les perturbations des activités et à protéger les Renseignements confidentiels et les renseignements de tiers. Des rapports ou des résumés des opérations peuvent être fournis à la demande raisonnable de l'Entreprise, à la seule discrétion de CastleGate, et sous réserve des modalités de protection en matière de confidentialité.

C-15 Indemnisation. Chaque Partie défendra, indemnisera et dégage l'autre Partie, ses Affiliés, et ses et leurs gestionnaires, administrateurs, dirigeants, employés et agents respectifs (chacun, une « **Partie indemnisée** ») de toute responsabilité de et contre tous les dommages, toutes les blessures, toutes les responsabilités, tous les règlements, toutes les redevances, toutes les pénalités, toutes les amendes, tous les coûts, toutes les dépenses (y compris, mais sans s'y limiter, les honoraires d'avocat raisonnables), et toutes les pertes (collectivement, les « **Pertes** ») encourues par une Partie indemnisée découlant d'une réclamation, d'une demande, d'une poursuite en justice, d'une procédure ou d'une action d'un tiers (une « **Réclamation** ») dans la mesure où ils découlent de la négligence grave, de l'inconduite délibérée, de la fraude ou de la violation des Lois ou règlements applicables par la Partie responsable de l'indemnisation. L'Entreprise défendra, indemnisera et dégage les Parties indemnisées de CastleGate de toute responsabilité de et contre toutes les Pertes résultant de toute Réclamation en rapport avec : (a) les actions ou les omissions négligentes de l'Entreprise; (b) la violation par l'Entreprise de l'Accord, y compris les présentes Conditions de CastleGate; (c) la conformité de Castlegate aux instructions de l'Entreprise ou la confiance accordée à celles-ci; ou (d) les impôts et taxes, ou la perception, le paiement ou le défaut de payer ou de percevoir les taxes, frais réglementés, prélèvements ou charges, ou de droits établis, encourus ou devant être perçus, ou le défaut de respecter les obligations d'enregistrement fiscal ou les obligations liées aux Services. Lorsque les Services sont fournis à l'Entreprise dans une Installation d'entreposage douanier ou contrôlé, l'Entreprise doit en outre indemniser, défendre et dégage CastleGate de toute responsabilité de et contre des frais de douane ou taxes (p. ex. TVA) encourus en raison de la mauvaise classification des Produits par l'Entreprise ou son courtier en douane, ou de leur négligence dans la complétion des documents de douane relatifs aux Produits, mais non recouvrable auprès de l'agence gouvernementale douanière compétente par CastleGate, ainsi que les frais déboursés par Castlegate pour tenter de recouvrer ces montants. Aucun règlement de toute Réclamation indemnisée ne peut être conclu sans le consentement préalable écrit de la Partie indemnisée quant aux conditions du règlement, consentement qui ne doit pas être refusé ou retardé de manière déraisonnable. Une Partie indemnisée aura le droit de participer à la défense d'une telle Réclamation à ses propres frais. Si une Partie indemnisée informe la Partie responsable de l'indemnisation de toute Réclamation, la Partie responsable de l'indemnisation doit fournir une garantie rapide de sa capacité et de son engagement à indemniser la Partie indemnisée, à la satisfaction raisonnable de la Partie indemnisée, et la Partie responsable de l'indemnisation doit commencer à défendre cette Réclamation, à ses seuls coûts et dépenses, dans les dix (10) jours suivant cet avis. Étant donné que CastleGate n'est pas impliquée dans les transactions entre l'Entreprise et les tiers, si un litige survient entre l'Entreprise et un ou plusieurs tiers, chaque Partie dégage CastleGate (et ses Affiliés, agents et employés) des réclamations, des demandes



et des dommages (réels et indirects) de toutes sortes et de toutes natures, connues et inconnues, soupçonnées et insoupçonnées, divulguées et non divulguées, découlant de ou simplement liés à un tel litige.

C-16 LIMITATION DE RESPONSABILITÉ ET CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ.

C-16.1 CastleGate ne garantit pas et n'assumera aucune responsabilité quant à l'état des Produits offerts en toute circonstance, y compris, mais sans s'y limiter, la pénurie dissimulée, les dommages, les altérations ou les vices cachés des Produits. La confirmation de la réception de livraison de CastleGate : (i) n'indique pas ou ne sous-entend pas que les Produits ont été livrés en parfait état et sans dommage, ou que toute perte ou tout dommage constaté ultérieurement est survenu après la confirmation de la réception de livraison; (ii) n'indique pas ou ne sous-entend pas que CastleGate a réellement reçu le nombre de Produits spécifié par l'Entreprise pour un tel envoi; ou (iii) ne renonce pas, ne limite pas ou ne réduit pas tout droit de CastleGate en vertu de l'Accord, y compris les présentes Conditions de CastleGate.

C-16.2 Les Parties conviennent que CastleGate ne sera pas responsable des pertes ou dommages causés aux Produits offerts, entreposés ou manipulés, à moins que ces pertes ou ces dommages résultent d'un manquement de la part de CastleGate de faire preuve de diligence raisonnable, et CastleGate ne sera pas tenue responsable des pertes ou des dommages qui n'auraient pas pu être évités par l'exercice d'une telle diligence. En aucun cas, CastleGate ne sera responsable des pertes ou des dommages causés par des événements énoncés dans l'Article « Force majeure » des présentes ou de la vice propre ou de la nature des Produits. La période de responsabilité de CastleGate pour les Produits débutera à la date à laquelle CastleGate reçoit les Produits et prendra fin à la date à laquelle CastleGate renonce à la garde, à la surveillance et au contrôle des Produits.

C-16.3 La responsabilité maximale de CastleGate en cas de pénurie, de pertes ou de dommages aux Produits en rapport avec les Services sera le moindre des montants suivants : (i) 5000 \$ (USD) par événement; ou (ii) la valeur de la facture des Produits au moment de la perte ou du dommage. La responsabilité de CastleGate peut en outre être assujettie à toute convention, toute loi, toute règle ou tout règlement autrement applicable, et être limitée par les conditions générales de service ou par d'autres arrangements contractuels.

C-16.4 EN AUCUN CAS, CASTLEGATE NE SERA TENUE RESPONSABLE ENVERS L'ENTREPRISE OU TOUT TIERS POUR QUELQUES COÛTS DE REMPLACEMENT, DE RÉCUPÉRATION, DE RECOUVREMENT DE TOUT INVESTISSEMENT EFFECTUÉ PAR L'ENTREPRISE OU SES AFFILIÉS DANS LE CADRE DE L'ACCORD OU DES PRÉSENTES CONDITIONS DE CASTLEGATE, OU POUR TOUT PERTE DE PROFIT OU RECETTES OU POUR TOUT DOMMAGE INDIRECT, SPÉCIAL, ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF OU PUNITIF, PEU IMPORTE LA CAUSE, QUE CE SOIT EN VERTU D'UN CONTRAT, D'UN DÉLIT OU DE TOUTE AUTRE THÉORIE DE RESPONSABILITÉ, INDÉPENDAMMENT DU FAIT QUE CASTLEGATE A ÉTÉ AVISÉ DE LA SITUATION D'UN TEL DOMMAGE.

C-16.5 NONOBTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE AUX PRÉSENTES, EN AUCUN CAS CASTLEGATE NE SERA TENUE RESPONSABLE ENVERS L'ENTREPRISE OU TOUT TIERS POUR TOUT RAISON EN DEHORS DU CONTRÔLE RAISONNABLE DE CASTLEGATE INCLUANT, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES CAS DE FORCE MAJEURE, LES ACTES GOUVERNEMENTAUX, LES INCENDIES, LES INONDATIONS, LES TROUBLES



CIVILS ET LES ACTES DE TERRORISME. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE CASTLEGATE DÉCOULANT, OU LIÉE À L'ACCORD, INCLUANT LES PRÉSENTES CONDITIONS DE CASTLEGATE (QUE CE SOIT EN VERTU D'UN CONTRAT, D'UN DÉLIT OU DE TOUTE AUTRE THÉORIE DE RESPONSABILITÉ), NE DÉPASSERA EN TOUT TEMPS, CENT MILLE DOLLARS US (100 000 \$). LES LIMITATIONS PRÉCÉDENTES NE S'APPLIQUERONT PAS DANS LA MESURE OÙ ELLES SONT INTERDITES PAR LA LOI APPLICABLE.

C-16.6 L'ENTREPRISE ACCEPTE DE LIBÉRER CASTLEGATE DE TOUTE RESPONSABILITÉ OU DE TOUT DOMMAGE ASSOCIÉS AVEC LE RETOUR OU L'ENVOI DES PRODUITS À L'ENTREPRISE OU, À LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE, À UN TIERS ET ACCEPTE D'INDEMNISER, DE DÉFENDRE ET DE DÉGAGER CASTLEGATE DE TOUTE RESPONSABILITÉ DE TOUTES LES RÉCLAMATIONS OU DE TOUS LES DOMMAGES DÉCOULANT OU LIÉS À L'EXPÉDITION, À LA COLLECTE, À L'ORGANISATION OU À LA PALETTISATION DES PRODUITS À OU DE L'ENTREPRISE OU À OU DE TIERS, INCLUANT LES DOMMAGES AUX PRODUITS, LES PRODUITS PERDUS OU LES PRODUITS MAL IDENTIFIÉS. L'ENTREPRISE ACCEPTE DE PAYER LES FRAIS D'ENVOI, D'ORGANISATION, DE COLLECTE OU DE PALETTISATION DE TOUT PRODUIT POUR LE RECOUVREMENT OU LA COLLECTION PAR OU POUR L'ENTREPRISE OU UN TIERS AUTORISÉ DE L'ENTREPRISE AU TARIF INDIQUÉ DANS LA CARTE DE TARIFS DES SERVICES À VALEUR AJOUTÉE.

C-16.7 SAUF INDICATION CONTRAIRE DANS LES PRÉSENTES ET DANS LA LIMITE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, LES SERVICES SONT FOURNIS TELS QU'ILS SONT, ET CASTLEGATE NE FORMULE AUCUNE DÉCLARATION NI GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSE, TACITE, STATUTAIRE OU AUTRE, ET EXCLUT EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES, EN CE QUI CONCERNE LES SERVICES, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER, AINSI QUE TOUTE GARANTIE DÉCOULANT DES USAGES COMMERCIAUX, DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT OU DE L'USAGE DU COMMERCE.

C-17 Assurance. L'Entreprise est responsable de maintenir à ses frais une assurance responsabilité civile générale commerciale, une assurance des biens ou une assurance responsabilité civile complémentaire, avec des limites d'assurance par occurrence et des limites globales, pendant toute la durée de l'Accord. Cette assurance couvre les responsabilités découlant de l'exploitation de l'Entreprise, y compris les Produits (incluant les dommages causés pendant l'entreposage, le transport, le chargement et le déchargement), les Produits/activités complétées et les dommages corporels. Elle doit inclure une ou des polices d'assurance désignant CastleGate et ses ayants droit comme assurés supplémentaires. À notre demande, l'Entreprise demandera au courtier d'assurances de l'Entreprise de nous fournir les certificats d'assurance, la police d'assurance complète ou les autres documents que nous pouvons demander au sujet de la couverture, comme indiqué par CastleGate.

C-18 Conformité commerciale. L'Entreprise convient que tous les produits offerts ou déposés conformément aux présentes Conditions de CastleGate seront conformes aux Lois applicables dans les pays ou par le biais desquels le Service sera effectué. Sauf accord contraire par les parties, l'Entreprise veillera à ce que les Produits soient dédouanés avant l'arrivée à toute Installation de CastleGate. L'Entreprise doit se conformer au Contrôle des exportations et aux Sanctions commerciales, le cas échéant. L'Entreprise garantit qu'elle, ses administrateurs, ses dirigeants ou ses filiales ne sont pas des



parties désignées ou sanctionnées en vertu du Contrôle des exportations et des Sanctions commerciales. L'Entreprise ne doit pas demander de Services en rapport avec les produits, les pays, les régions ou les parties sujets au Contrôle des exportations et aux Sanctions commerciales en l'absence de l'autorisation, de la licence ou du permis requis par le gouvernement et d'un accord préalable avec CastleGate. CastleGate se réserve le droit de refuser de recevoir, de traiter ou de libérer une commande qui, à la seule discrétion de CastleGate, semble impliquer des Produits, pays, régions ou parties sujets au Contrôle des exportations et aux Sanctions commerciales.

C-19 Avis. Tous les avis, toutes les demandes, tous les consentements, toutes les réclamations, toutes les exigences, toutes les renonciations et tous les autres communiqués fournis par CastleGate seront expédiés par courriel à l'Entreprise à l'adresse courriel indiquée dans la plateforme des fournisseurs de Wayfair ou que l'Entreprise aura indiqué autrement. Tous les avis, toutes les demandes, tous les consentements, toutes les réclamations, toutes les exigences, toutes les renonciations et tous les autres communiqués fournis par l'Entreprise seront expédiés par courriel à legal@wayfair.com. Le courriel constitue un avis écrit en vertu des présentes Conditions de CastleGate.

C-20 Résolution des litiges. En plus et sans limiter les dispositions de la Résolution des litiges énoncées dans les Conditions générales, ce qui suit s'applique spécifiquement au litige concernant CastleGate : la partie gagnante dans tout Litige est en droit de recouvrer ses honoraires d'avocat, frais judiciaires et autres coûts encourus dans l'exercice de ses droits, en plus de toute autre réparation accordée.

C-21 Délégation. CastleGate peut déléguer à Wayfair LLC toutes ses responsabilités ou ses obligations en vertu de l'Accord, y compris les présentes Conditions de CastleGate, sans informer l'Entreprise.

C-22 Force majeure. Une Partie ne sera pas tenue responsable envers l'autre Partie, et ne sera pas considérée comme ayant manqué ou violé l'Accord, y compris les présentes Conditions de CastleGate, pour tout retard ou manquement dans l'exécution ou la mise en œuvre de toute condition de l'Accord (à l'exception des obligations de paiement de l'Entreprise), lorsque et dans la mesure où ce retard ou ce manquement est causé par un événement de Force majeure. La Partie touchée doit informer rapidement l'autre Partie de l'événement de Force majeure, en précisant son impact sur la performance et la période pendant laquelle cet événement devrait se prolonger. La Partie touchée déploiera des efforts diligents pour mettre fin au manquement ou au retard et minimiser les effets de l'événement de Force majeure. La Partie touchée reprendra l'exécution de ses obligations dès que possible une fois la cause disparue.

C-23 Modifications. Sauf disposition contraire expresse dans les présentes, aucune renonciation, rectification ou modification de toute disposition des présentes Conditions de CastleGate ne sera valide à moins d'être faite par écrit et signée par un représentant dûment autorisé de chaque Partie.

C-24 Survie. Les Articles C-7, C-9 (en ce qui concerne les obligations de paiement de l'Entreprise) et C-10 à C-25 resteront en vigueur après la résiliation des présentes Conditions de CastleGate, de même que toutes les autres conditions qui, de par leur nature, devraient être raisonnablement susceptibles de survivre à la résiliation.

C-25 Version précédente. La version la plus récente des Conditions de CastleGate, qui reste en vigueur pendant la période d'avis de trente (30) jours pour leur modification, est disponible [ici](#).



Définitions des Conditions de CastleGate :

« **Jour ouvrable** » signifie un jour qui inclut les heures de travail locales, y compris du lundi au vendredi (de 9 h à 17 h, heure locale) à l'Installation où les Produits sont reçus.

« **CastleGate** » signifie l'entité CastleGate qui correspond à la Région dans laquelle les Services sont fournis, tels qu'énoncés dans les Conditions générales.

« **Entreprise** » signifie vous et l'entité ou l'entreprise que vous représentez, collectivement, en tant que partie explicite recevant des Services en vertu des présentes Conditions de CastleGate .

« **Contrôle des exportations et Sanctions commerciales** » signifie les lois et règlements régissant le Contrôle des exportations et les Sanctions commerciales, y compris ceux qui sont appliqués par les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, l'Union européenne et les Nations Unies.

« **Installations** » signifie les entrepôts ou les magasins de détail qui appartiennent ou sont exploités par CastleGate, ses Affiliés ou ses sous-traitants, ainsi que les installations de regroupement, d'exécution des commandes, de distribution et de vente en vrac gérées par ces parties.

« **Événement de Force majeure** » signifie un événement hors du contrôle raisonnable de la Partie touchée, y compris, mais sans s'y limiter, les cas de force majeure, les inondations, les incendies ou autres accidents, les sinistres naturels et événements climatiques exceptionnels, les tremblements de terre, la quarantaine, les pandémies, les épidémies ou toute autre éclosion de maladies ou urgence de santé publique, la guerre, les menaces ou actions terroristes, les actions ou omissions d'un ennemi public, la fermeture d'autoroutes, les émeutes ou autres troubles civils, les désastres de transport, les ordres émanant du gouvernement, les restrictions et l'ingérence du gouvernement (incluant les restrictions sur les importations et les contingents volontaires émanant des restrictions gouvernementales), les embargos ou d'autres conditions similaires, à l'exception des imprévus commerciaux (telles que la variation des marchés, les baisses d'activités commerciales, etc.), les blocages, les situations d'urgence nationales ou régionales, les grèves, les arrêts ou les ralentissements de travail, ainsi que les pannes ou pénuries d'électricité et autres défaillances des services publics, et les défaillances de la technologie informatique.

« **Produits** » signifie les produits de base généraux de l'Entreprise qui seront régis par les Conditions de CastleGate .

« **Guide** » signifie le Guide d'utilisation de CastleGate, y compris les politiques et les procédures qui y sont incorporées, telles que mises en référence et intégrées dans les présentes Conditions de CastleGate .

« **Inspections** » signifie le contrôle de la qualité de CastleGate, qui inclut une vérification des dommages aux Produits.

« **Carte(s) de tarifs** » signifie la ou les cartes de tarifs applicables disponibles à <https://partners.wayfair.com/help/2/article/2274>.